



**SYndicat pour le Développement
de l'Enseignement Musical en PAys Dieppois
(SYDEMPAD)**

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
CAMILLE SAINT-SAËNS**

MUSIQUE – DANSE – ART DRAMATIQUE

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015-2020

FB /28/05/15

« Rien de fondamental, rien de démocratique dans le domaine culturel ne sera fait si l'on ne veut pas réellement prendre les moyens d'apporter à tous les enfants de France, la possibilité d'avoir accès à la vie artistique, aux grandes œuvres qui ont jalonné l'histoire des hommes, mais également, j'allais dire, surtout, de participer eux-mêmes pratiquement à une action artistique. »

Marcel Landowski, in Le musicien de l'espérance, Revue musicale 1984, p.50.

Marcel Landowski aurait eu cent ans en 2015. Anniversaire troublant puisqu'il coïncide avec l'annonce, brutale bien que malheureusement attendue, pour les conservatoires à rayonnement régionaux et départementaux, de la suppression de la dotation globale annuelle de fonctionnement octroyée jusqu'alors par l'Etat dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler, depuis son lancement en 1966, du «Plan Landowski». Sans lui, pas d'orchestres nationaux en région, pas d'ensembles à forte identité esthétique, pas de centres chorégraphiques ou dramatiques nationaux, pas de lieux et d'outils de diffusions de grande qualité et pas plus, donc, d'établissements ou de lieux de formation. Pas d'Orchestre National des Pays de la Loire (le premier) ni plus d'Orchestre National de Lille où un Jean-Claude Casadesus puisse se forger une réputation, de faire, d'un petit orchestre de radio en déliquescence, la phalange d'excellence que l'on connaît aujourd'hui. Combien de musiciens, comme moi, ont pu bénéficier de ce maillage du territoire français, et surtout combien, demain, dans ces conditions ?

C'est pour répondre à cette question sur le territoire dieppois que le présent document trouve sa raison d'être : apporter l'excellence à tous, quel que soit leur projet, amateur ou professionnel, quel que soit l'élève, jeune ou moins jeune ; il trouvera en ce lieu un outil pour lui permettre de répondre au mieux à ses questions, à ses envies, naissantes ou futures.

Fabrice Brunaud,
Directeur

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015-2020

- TABLE DES MATIERES -

I.	INTRODUCTION	Page 4
II.	PRESENTATION-ETAT DES LIEUX	
	a. La population et son évolution	Page 5
	b. Les effectifs	Page 9
	c. L'offre d'enseignement	Page 10
	d. Les organes de concertation	Page 23
	e. L'organisation pédagogique : le règlement des études musicales-chorégraphiques – théâtrales	Page 24
	f. L'action culturelle	Page 24
	g. Les partenaires du conservatoire	Page 26
	h. Les locaux du conservatoire	Page 29
	i. Les personnels du conservatoire	Page 31
	j. Les moyens matériels du conservatoire	Page 34
III.	BILAN DU PRECEDENT PROJET (2008-2013)	
	a. Descriptif du projet	Page 35
	b. Constats	Page 37

IV. PERSPECTIVES (2015-2020)

1. Objectifs

a. Structurer et consolider l'offre et les contenus d'enseignement

Page 39

b. Mettre au centre des apprentissages les pratiques collectives

Page 42

c. Réaffirmer la présence du conservatoire sur le territoire du Sydempad et au-delà

Page 43

2. Déclinaison des objectifs en actions - Moyens mis en œuvre - Indicateurs- Bilan d'étape

Page 45

Bilan d'étape - 2017

Page 52

V. CONCLUSION PROSPECTIVE

Page 53

ANNEXES

- ❖ Règlement des études musicales – chorégraphiques- théâtrales
- ❖ Organigramme du Sydempad
- ❖ Calendrier et tableau récapitulatif de mise en œuvre du projet d'établissement

I. INTRODUCTION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille Saint-Saëns de Musique, de Danse et d'Art dramatique est un établissement territorial d'enseignement artistique classé par l'Etat. Il est géré depuis 1988 par le SYDEMPAD, Syndicat Mixte pour le Développement de la Musique en Pays Dieppois. Ce syndicat, qui regroupait 48 communes à sa création en fédère aujourd'hui 96 sur un vaste territoire recoupant 5 groupements de collectivités : une communauté d'agglomération (Dieppe Maritime) trois communautés de communes (Petit Caux, Monts et Vallées, Varenne-et-Scie) et un syndicat de collège (Auffay), pour une population d'un peu de moins de 90 000 habitants.

L'établissement est labellisé « Ecole Nationale de Musique » en 1989. L'enseignement de la Danse est intégré en septembre 1997, celui du Théâtre en 2006.

Son développement territorial est sans nul doute lié au succès et à l'extension du dispositif « Musique à l'école », l'un des trois sites soutenus par le Ministère de la Culture (avec Clermont-Ferrand et Fontenay-aux-Roses) -Drac Haute-Normandie depuis 1999, ce dispositif permettant à chaque enfant scolarisé en école primaire de bénéficier d'une intervention musicale hebdomadaire réalisée par des musiciens intervenants qualifiés, soit en 2015 pour 245 classes et près de 5 500 enfants.

L'établissement fut souvent précurseur en termes de propositions pédagogiques. Ainsi dès 1976, plusieurs classes et départements (jazz, musique ancienne, électro-acoustique,) ont été créés. Vinrent ensuite, en 1999, l'ouverture du Plan Musique à l'École, la création du département de musiques actuelles (musiques actuelles amplifiées & jazz), puis l'intégration de la danse et du théâtre et plus récemment la mise en place d'orchestres à l'école sur le territoire de la Communauté de Communes du Petit Caux.

Dans le cadre d'un processus de démocratisation culturelle, des Classes à Horaires Aménagés ont été ouvertes en primaire et au collège :

- à l'école De Broglie en musique (dominante instrumentale)
- à l'école Langevin en danse
- au collège Braque en musique (dominante instrumentale et vocale).

Si la majorité des enseignements sont dispensés à Dieppe, il existe 3 antennes sur le territoire qui offrent un enseignement de proximité : Auffay, Envermeu, & Longueville-sur-Scie.

En musique ancienne, des partenariats ont été noués avec l'**Académie Bach** à Arques-la-bataille (via convention) et une académie des claviers ayant lieu la 1^{ère} quinzaine de juillet a vu le jour à Dieppe, les tribunes d'orgue ayant lieu chaque week-end de juillet.

Le **tremplin-rock** a permis l'émergence d'un certain nombre de groupes qui, depuis, ont pris leur essor et leur envol professionnel, dans le cadre parfois d'un

accompagnement du conservatoire.

Des projets de concerts collaboratifs, associant élèves, musiciens et compositeurs professionnels, ont été menés avec **La Grande Fabrique**, en résidence permanente au conservatoire.

Des partenariats divers ont été menés avec **Dieppe Scène Nationale** (master-classes, scènes ouvertes avant spectacles...).

Des actions hors les murs ont eu lieu dans différents équipements culturels (le Musée et la Médiathèque Jean Renoir de Dieppe, « La Linerie »-Crosville-sur-scie...) et salles polyvalentes du territoire du SYDEMPAD.

II. PRESENTATION – ETAT DES LIEUX

a) La population et son évolution

Le recensement de la population de 2008 a permis d'actualiser le zonage¹ en aires urbaines. Dans sa nouvelle délimitation, la Haute-Normandie est la quatrième région de la France de province pour la part de sa population résidant dans une aire

¹ Le zonage en aires urbaines 2010 a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens des agglomérations ou unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue les grands pôles urbains (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir les couronnes des grands pôles urbains, c'est à dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou les communes attirées par celui-ci par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé « grande aire urbaine ».

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de communes multi-polarisées des grandes aires comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans attendre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multi-polarisées des grandes aires constituent l'espace périurbain.

On définit par ailleurs les couronnes des moyens pôles et des petits pôles de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un moyen pôle et sa couronne est appelé « moyenne aire » et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne « petite aire ».

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multi-polarisées des grandes aires, on détermine les « autres communes multi-polarisées » dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées « communes isolées hors influence des pôles »

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 moyennes aires et 415 petites aires.

constituée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. La région est marquée plus fortement que l'ensemble du territoire par le poids de ses grandes aires urbaines. La périurbanisation s'étend, au-delà de la couronne des grands pôles, aux communes multi-polarisées des grandes aires. La région compte neuf grandes aires urbaines. Cinq d'entre elles - Rouen, Lillebonne, Pont-Audemer, Evreux et Louviers - voient leur croissance basée sur une nette extension de leur pôle ou de leur couronne. Les quatre autres - Le Havre, Dieppe, Vernon et Eu - voient leur population reculer ou stagner...

...Les grandes aires urbaines de Dieppe, Eu, Le Havre et Vernon appartiennent à la moitié des aires métropolitaines présentant de faibles densification et extension. Ces aires se caractérisent par un recul ou une stagnation de leur population... Entre 1999 et 2008, l'aire de Dieppe (76 communes-515km²) a vu sa population peu progresser, de 80 200 à 81 800 habitants. Néanmoins, cette quasi-stagnation lui a fait perdre des rangs dans le classement national (93^e en 1999, 106^e en 2008)². L'aire urbaine du SYDEMPAD, dépasse celle de Dieppe (au nord et à l'est) profitant notamment de celle de Rouen (une part non négligeable des habitants du Syndicat d'Auffay travaillant par exemple dans l'agglomération rouennaise - 930 actifs résidant dans l'aire urbaine de Dieppe travaillent dans l'aire urbaine de Rouen pour un flux inverse de 920).

Par ailleurs, en Haute-Normandie, dans la couronne des grands pôles, 72 % de la population vit dans une commune rurale ; cette proportion est même nettement plus élevée que sur l'ensemble de la France hors aire urbaine de Paris (58 %). Dans la région comme sur le reste du territoire, la totalité de la population des communes faisant partie des couronnes des moyens et petits pôles réside dans une commune rurale. Et 69 % de la population des communes isolées hors influence des pôles vit dans une commune rurale pour la Haute-Normandie (contre 85 % pour la France hors aire urbaine de Paris).

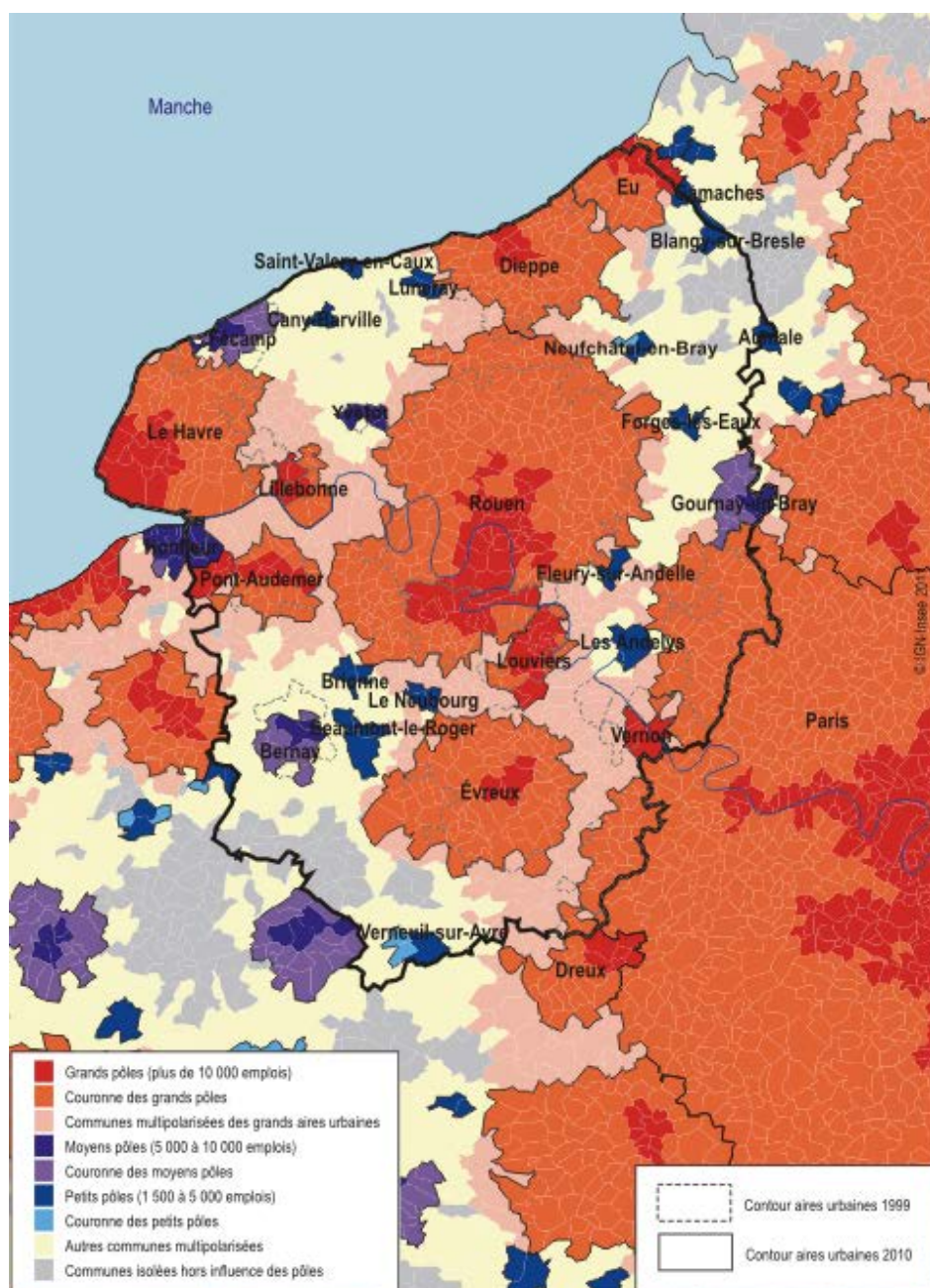
« Aire urbaine de Dieppe : Une vocation maritime à réaffirmer³ »

La Communauté d'agglomération de la région dieppoise (plus communément appelée Dieppe-Maritime), qui regroupe 16 communes et 53 000 habitants, constitue le cœur d'un bassin de vie plus étendu, l'aire urbaine de Dieppe. Au sein de la communauté d'agglomération, Dieppe occupe encore une place prépondérante, même si quelques communes moyennes se sont fortement développées depuis deux ou trois décennies, rééquilibrant quelque peu le territoire. En dehors d'une période favorable au cours des années 80, l'aire urbaine de Dieppe a connu depuis une trentaine d'années un développement économique et démographique limité : le solde migratoire est structurellement déficitaire et l'emploi a eu tendance à reculer. Pourtant, l'appareil productif local peut s'appuyer sur une industrie importante et diversifiée, qui a plutôt bien traversé les dernières décennies. En revanche, le secteur tertiaire s'est moins développé qu'ailleurs, malgré les vocations portuaire et touristique du territoire. Il offre actuellement peu d'emplois de haut niveau et s'appuie surtout sur les services opérationnels peu qualifiés et sur le secteur public.

² Sources INSEE – Territoires Haute-Normandie - 2015

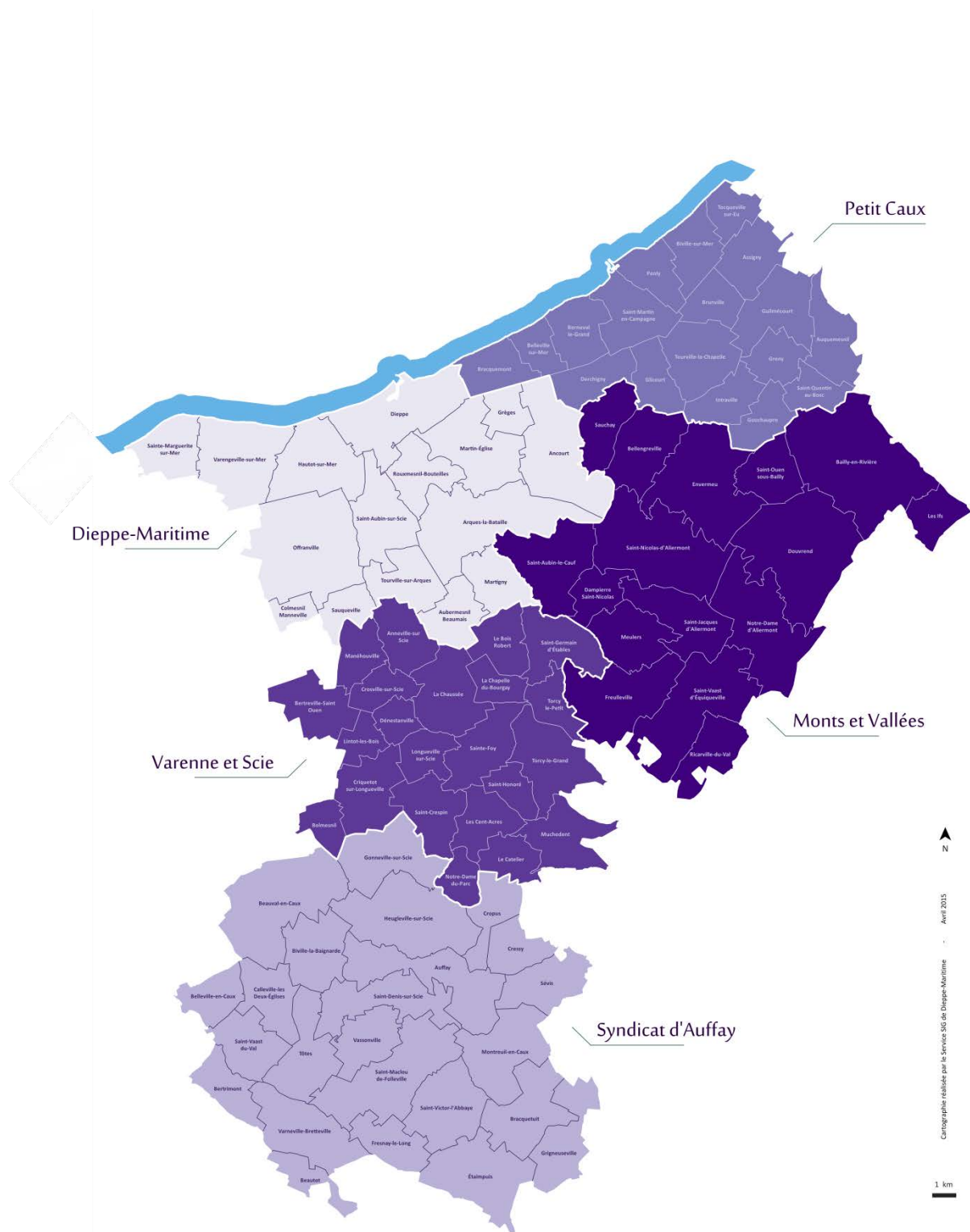
³ Source INSEE – Jérôme Follin

Aires urbaines Haute-Normandie 2010



(Source : Insee, Recensement de population 1999 et 2008)

Territoire du SYDEMPAD



b) Effectifs du conservatoire à rayonnement départemental

Il a été difficile d'utiliser des données chiffrées fiables et recoupées du fait de l'abandon du logiciel de traitement des données du conservatoire, réalisé en interne par l'ancien directeur-adjoint et dont l'obsolescence nécessitait le remplacement et l'impossibilité de fait de récupérer les données qui y avaient été enregistrées bien que cela fut prévu. Dès lors les sources à disposition étaient souvent parcellaires, contradictoires, voire inexistantes lorsque les requêtes nécessaires n'avaient pas été opérées. De ce fait l'utilisation de chiffres est volontairement succincte et ne peut véritablement tirer d'enseignements sur une durée quelconque.

L'effectif global du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns connaît, à l'instar d'un mouvement national, un léger mais réel tassement de son effectif. La tension du contexte économique, la nécessaire réorganisation des familles liée au changement des rythmes scolaires en sont sans doute quelques-unes des causes.

L'effectif global physique des élèves est en effet passé, en cinq années, de 1124 en 2009-2010 à 1028 à la rentrée 2014-2015, même si ce tassement est moins sensible en comptant les double-cursus (soit le nombre d'élèves-activités) qui, sur cette même période, se porte respectivement à 1168 et 1096.

La provenance géographique des élèves montre une répartition des élèves très concentrée sur la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime (73,28%), la communauté de communes du Petit Caux arrivant déjà loin derrière (9,73%- dont 5% liés aux orchestres à l'école) suivie par le syndicat de collège d'Auffay (4,57%), la communauté de communes de Monts et Vallées (3,40%), et la communauté de communes de Varenne-et-Scie (1,17%), près de 8% des élèves se trouvant hors du territoire couvert par le syndicat mixte.

Le nombre d'élèves suit l'histoire de l'enseignement artistique spécialisé en France, à savoir une très forte représentation d'enseignements musicaux, une moindre représentation des enseignements chorégraphiques et une très faible représentation des enseignements dramatiques :

Comparatif 2014-2015 / 2009-2010

Musique	924	84,31%	1006	86,13%
Danse	132	12,04%	126	10,79%
Art dramatique	40	03,65%	36	03,08%
Total	1096	<u>2014-2015</u>	1168	<u>2009-2010</u>

Un des ratios caractéristiques des effectifs du Conservatoire Camille Saint-Saëns est sa très forte représentation d'adultes fréquentant l'établissement s'établissant à plus de 300 élèves âgés de plus de 30 ans, soit près de 27,50%, à rapprocher des 15,4% de la moyenne nationale pour les Conservatoires à Rayonnement Départementaux⁴.

Ce fort taux (près de 30%) pose clairement la question du risque de voir se figer une partie, considérable, de l'offre d'enseignement, celle-ci se déroulant pour la quasi-totalité en face à face pédagogique.

c. L'offre d'enseignement du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns

Le Conservatoire présente une offre d'enseignement considérable, même si celle-ci reste insuffisante⁵ face aux critères de classement édictés par les décret et arrêtés de classement d'octobre et décembre 2006.

i. En musique

1. départements pédagogiques

a. Formation musicale / érudition (culture-analyse) / initiation à la direction d'orchestre

9 enseignants (1Professeur d'Enseignement Artistique et 8 Assistants d'Enseignement Artistique) interviennent au sein de ce département. L'équipe pédagogique, assez fluctuante jusqu'ici, a besoin de se stabiliser pour entamer une réflexion en profondeur sur sa structuration et ses contenus, entreprise initiée depuis la rentrée 2014-2015. Les volumes horaires liés à l'analyse sont pour l'instant trop faibles pour s'inscrire dans une démarche visant à structurer un véritable cursus ce qui serait souhaitable à moyen terme. Il semble tout d'abord nécessaire de relier cet enseignement au cursus de formation musicale, sans doute dès le milieu du second cycle, afin de faire prendre conscience aux élèves

⁴ Culture-Chiffres 2008-2009 de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique, Bruno Dietsch, Marie-Françoise Sotto, Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques – seulement 7,6% en CRR.

⁵ « Si l'offre globale du CRD apparaît relativement riche, il subsiste toutefois quelques manques : parmi les instruments symphoniques, le tuba, le basson et la harpe ne sont pas actuellement enseignés... » Didier Braem, Inspecteur à la Direction Générale de la Création Artistique au Ministère de la Culture et de la communication, rapport (p.6) à titre conseil au Président du Sydepad - 30/11/2012

de sa complémentarité indispensable aux autres enseignements qu'ils reçoivent. Il paraîtrait tout aussi judicieux de substituer aux quelques heures de composition existantes jusqu'alors, des heures d'écriture afin de permettre aux élèves d'acquérir des bases nécessaires. L'initiation à la direction d'orchestre s'inscrit également dans cet axe⁶.

b. Voix

5 enseignants (3 PEA - dont 2 titulaires du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur - et 2 AEA) interviennent au sein de ce département. Il recoupe plusieurs esthétiques ou champs disciplinaires : voix soliste et chant choral, répertoire savant et musiques actuelles, bel canto et musique ancienne (atelier chant baroque). Cette richesse tient pour bonne part autant à la structuration du département qu'aux profils des enseignants, la difficulté résidant à faire cohabiter des logiques pédagogiques, artistiques et humaines entrant parfois en contradiction. Un renforcement de l'accompagnement est nécessaire. Une offre en chant choral, hors dispositif Cham, est également à créer au sein du Conservatoire.

c. Cordes (frottées – pincées)

9 enseignants (5 PEA - dont 2 titulaires du CA - et 3 AEA) interviennent au sein de ce département. La richesse pédagogique liée aux échanges des cordes frottées aux cordes pincées se heurtent néanmoins à des logiques contraires ou des objectifs différents (pratiques collectives pour les instruments d'orchestre, enjeux des d'instruments polyphoniques...). L'offre recoupe, en quasi-totalité, celle de l'orchestre symphonique (violin, alto, violoncelle, contrebasse) à laquelle s'ajoute la guitare (3 enseignants). Seul manque, encore aujourd'hui, l'enseignement de la Harpe dont le reste de la région est pourtant en grande majorité pourvu, sorte d'exception à l'éclectisme dieppois. Cette absence sera sans doute comblée d'ici un futur projet d'établissement et les investissements

⁶ En plein accord avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (2008) et les arrêtés décrivant les modules complémentaires du Diplôme National d'Orientation Professionnelle (2007).

préalables en instruments qui y seraient nécessaires. Une recomposition du département en cordes (frottées), d'une part, et instruments polyphoniques (guitare avec piano, voire percussions) d'autre part, est actuellement soumise à la réflexion.

d. Vents (Bois – Cuivres)

9 enseignants (4 PEA - dont 2 titulaires du CA - et 5 AEA) interviennent au sein de ce département. La classe de basson a été supprimée il y a quelques années et aujourd'hui, seuls 2 élèves poursuivent leur scolarité dans cet instrument au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Côte d'Albâtre, via le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA 76) et convention entre les établissements. Cette classe, dans l'optique d'une dynamisation des pratiques collectives (dirigées et non dirigées), sera à recréer. La classe de tuba a également été supprimée il y a quelques années, mais profitant d'une récente opportunité, vient d'être ré-ouverte à la rentrée scolaire 2014-2015, anticipant en ce sens la mise en œuvre du présent projet d'établissement. Le sous-département des « cuivres » méritera d'être soutenu et développé, un seul poste, sur les quatre existants, étant à temps complet, ce qui paraît insuffisant au regard du territoire, de l'effectif global du conservatoire et de la nécessité d'y développer les pratiques collectives.

e. Percussions

1 seul enseignant (PEA) constitue ce département. Cet état de fait apparaît par défaut, tant la percussion semble, tout en s'intégrant dans de nombreux dispositifs ou projets, faire vivre sa ou ses différences, d'où l'utilisation du pluriel à son sujet, les percussions, dont les sous-familles instrumentales (claviers, peaux, métaux, bois...) fort heureusement encore ouvertes à de nouveaux instruments, montrent leur appartenance, sous certains aspects, aux instruments polyphoniques (claviers, ensembles-orchestres de percussions...) ou, suivant son histoire, aux instruments de

l'orchestre, donc sensibles aux enjeux des pratiques collectives.

f. Pianos

Là, également, il s'agit d'un département mono-instrumental. Celui-ci, en revanche, est constitué de 7 enseignants (5 PEA - dont 1 titulaire du CA - et 2 AEA). Le nombre important d'enseignants (représentant, pour un seul instrument, 10% de l'effectif global des enseignants) ramené au fait que cette abondance n'a pas éteint toute liste d'attente, marque un déséquilibre conséquent vis-à-vis des autres classes instrumentales. A l'aune de prévisibles départs en retraite un rééquilibrage, tant en volume global horaire proposé, qu'en représentation statutaire est sans doute à effectuer. On pourrait d'ailleurs y trouver là source de redéploiement sur d'autres enseignements. Par ailleurs, la réflexion pédagogique du département des cordes sur sa redéfinition et recomposition pourrait amener également à élargir la réflexion des enseignants pianistes aux enseignants des cordes pincées (guitare) voire aux percussions sur certains sujets.

2. Classes ou départements « optionnels »

a. Classe de composition électroacoustique

Unique classe de ce type du département de Seine-Maritime, seule classe en région habilitée à former et préparer à la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) dans cette discipline, elle est historiquement adossée à La Grande Fabrique installée à Dieppe dans les locaux du CRD. Toujours dirigée par l'enseignant qui a fondé cet enseignement à Dieppe, PEA, cette classe travaille également avec celle installée au sein du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vernon, dans l'Eure, également la seule de ce département. Si, du fait de ses faibles possibilités d'accueil, peu d'élèves la fréquentent, sa présence au sein de l'établissement permet à un nombre plus important d'élèves de découvrir et se confronter à une écriture musicale contemporaine numérique et jouer avec électronique en temps réel. Comme c'est le cas dans bien d'autres

utilisations des nouvelles technologies numériques, il est à constater l'étonnante réactivité des élèves à s'approprier ces outils et, de fait, de s'immerger dans cette esthétique pourtant souvent bien lointaine de celles qu'ils côtoient. Des liens récents se sont naturellement créés avec le département des Musiques Actuelles (MAO) via notamment la mutualisation de matériels et espaces de travail. Une réflexion est engagée sur l'avenir et l'évolution de cette classe tant aussi bien sur les moyens humains que techniques.

b. Musique ancienne

10 enseignants interviennent (7 PEA - dont 4 titulaires du CA - et 3 AEA) au sein de ce département. Flûte à bec, traverso, hautbois baroque, violon baroque, viole de gambe, violoncelle baroque, luth, clavecin, orgue et chant baroque y sont les disciplines enseignées. Ce département historique du CRD (créé en 1976), fut l'un des tous premiers en France. Très actif au sein du conservatoire, il souffre aujourd'hui, comme l'ensemble de l'enseignement de la musique ancienne en France, d'un léger essoufflement, les classes ayant plus de mal à recruter de jeunes enfants, la moyenne d'âge ne cesse de progresser vers des profils d'élèves adultes. Ceci amène à une réflexion sur la place des adultes au sein de l'établissement et des perspectives, forcément différentes, qu'il faut leur proposer. Département d'esthétiques, celui-ci organise en interne ses pratiques collectives (musique de chambre, ensembles, orchestre...). Par ailleurs, une réflexion est également engagée sur la formation globale de l'élève en musique ancienne.

c. Musiques Actuelles – Jazz et Musiques actuelles amplifiées

9 enseignants (2 PEA - dont 1 titulaire du CA - et 7 AEA) interviennent au sein de ce département. Si l'enseignement du jazz est relativement ancien, celui-ci est resté sous forme d'ateliers, sans véritable cursus. Un lien pourrait être fait avec la classe de guitare, l'un des enseignants étant par ailleurs titulaire du Diplôme d'Etat de Professeur de Jazz. En revanche, l'enseignement des Musiques

Actuelles Amplifiées bien que plus récent, s'est rapidement structuré comprenant notamment une formation musicale adaptée, des cours de culture musicale, puis récemment (2013-2014) des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur et des ateliers d'informatique musicale et de compositions-arrangements. Guitare électrique, guitare basse, batterie y sont les disciplines instrumentales enseignées. Un lien se crée naturellement depuis la rentrée 2014-2015 avec le département voix et l'un des nouveaux enseignants de cette discipline pour la création d'ateliers et de cours de technique vocale. Département d'esthétiques, celui-ci organise en interne ses pratiques collectives et, à l'instar de nombreux départements, mais plus encore que beaucoup d'autres, le département des Musiques actuelles souffre de l'exiguïté des locaux inadaptés à son fonctionnement ; en effet, outre le manque d'espace proprement dit il manque cruellement de salles de répétitions à disposition des groupes ainsi que d'un studio d'enregistrement adapté (superficie) et permettant aux groupes d'avoir un retour sur leur travail d'une part et de pouvoir découvrir et s'appropriier les techniques de la prise de son et de l'enregistrement d'autre part. Une mutualisation sera peut-être possible avec la création d'un lieu pour les musiques actuelles par la ville de Dieppe, mais, pour l'heure, le projet n'est pas encore clairement défini et le calendrier, a minima, est donc inscrit à moyen terme.

3. Enseignements non représentés en départements

a. Accompagnement

L'accompagnement des classes instrumentales et vocales est assuré par deux enseignants (1 PEA et un AEA). Il est à noter que ceux-ci, bien que répondant fort bien aux diverses sollicitations, n'ont pas été formés à ce métier spécifique qui a profondément évolué. Cette offre est néanmoins insuffisante et ne présente pas, évolution de ce métier, de formation à l'accompagnement pour les élèves. Par ailleurs, l'exiguïté du conservatoire, due à sa très grande occupation aux heures de présence des élèves crée déjà de grandes difficultés de planification et organisation des accompagnements offerts aux élèves. Il conviendrait donc d'augmenter sensiblement la

dotation globale horaire en accompagnement afin de faire face aux besoins existants et d'y adjoindre une offre de formation à l'accompagnement à destination des élèves pianistes.

b. Pratiques collectives dirigées/non dirigées

Les pratiques collectives sont un des parents pauvres de l'établissement. 4 enseignants interviennent (3 PEA - dont 1 titulaire du CA - et 1 AEA) pour le compte de ces enseignements. Parmi eux, 2 Professeurs d'Enseignement Artistique dont 1 seul titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur mais non de la spécialité. Il est à noter que ceux-ci, bien que répondant fort bien aux diverses sollicitations d'organisation pédagogique, n'ont pas été formés à ce métier spécifique qui a profondément évolué en une vingtaine d'années, formations menant à un Diplôme d'Etat et, beaucoup plus rarement, à un Certificat d'Aptitude. Bien qu'une offre assez conséquente soit présente, concernant les pratiques collectives dirigées, celle-ci n'est pas suffisamment structurée, ne répondant pas encore à des programmes pédagogiques articulés d'un ensemble vers l'autre. Ces enseignements souffrent d'un manque de reconnaissance de la part d'un certain nombre d'élèves qui ont tendance à vouloir s'exonérer de ce qu'ils perçoivent comme une contrainte et non un complément indispensable à leur formation. Ces enseignements mériteraient une meilleure structuration et valorisation.

Là encore, à l'instar de ce qu'il en est pour l'accompagnement, le bâtiment n'offre que trop peu de « grandes » salles idoines à ces pratiques et aucune véritable salle d'orchestre (superficie au sol, hauteur sous plafond, utilisation de praticables...). C'est là certainement l'une des raisons de l'atrophie des pratiques collectives. Axe majeur identifié dans le précédent projet d'établissement, celui mériterait donc une véritable structuration des enseignements et de manière concomitante, de véritables projets artistiques qui leurs sont indissociables.

Les pratiques collectives non dirigées (musique de chambre) sont principalement assurées par un seul enseignant (PEA) en complément de

l'enseignement de sa discipline instrumentale. Un constat à peu près identique, mais pour des raisons différentes, peut se faire concernant les pratiques collectives non dirigées (musique de chambre). Souffrant d'un manque de visibilité par absence d'une véritable classe et d'un ou plusieurs enseignants clairement identifiés sur cet enseignement et auxquels une dotation globale horaire fixe serait allouée, les élèves identifient encore mal cet enseignement, ses enjeux et ce que l'on attend d'eux.

4. Dispositifs pédagogiques

a. Classes à horaires aménagés musique

Il existe deux types de classe à horaires aménagés musique au CRD :

- à dominante instrumentale à l'école élémentaire Louis de Broglie (du CE 1 au CM2) et au collège Georges Braque (de la 6^{ème} à la 3^{ème})
- à dominante vocale au collège Georges Braque (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

Si chacun s'accorde à saluer l'intérêt de ce dispositif, sa configuration dieppoise (école et collège éloignés du conservatoire, taille et nombre de classes du CRD insuffisant pour l'accueil des élèves de l'école...fourchette horaire plancher, difficultés d'organisation –allègement d'horaires-avec le collège...), ajoutée aux nouvelles dispositions du ministère de l'Education Nationale souhaitant la mixité des groupes et donc la répartition des élèves inscrits en CHAM dans plusieurs classes, rendent sa mise œuvre délicate et sans doute assez peu efficace. Une réorganisation paraît inévitable et soutenue notamment par le collège. Par ailleurs, une consolidation de la CHAM à dominante vocale sera à mettre en œuvre rapidement. En 2013-2014, on dénombrait 199 élèves intégrés à une CHAM, dont 67 à dominante instrumentale à l'école Louis de Broglie, 132 au collège Georges Braque se répartissant en 55 à dominante instrumentale et 77 à dominante vocale. Une coordination du dispositif

est réalisée pour l'école élémentaire et pour le collège. Les coordinateurs participent aux travaux du conseil pédagogique.

b. musique à l'école

Dans la circulaire du 22 juillet 1998 intitulée « L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université », signée par le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la culture et de la communication, les deux ministères « décident de mettre en œuvre un partenariat privilégié avec les collectivités territoriales qui ont l'initiative et la responsabilité des établissements spécialisés de la musique, aux fins de constituer une véritable **complémentarité entre école élémentaire et école de musique** dans le souci de démocratiser la formation musicale ». Dans ce cadre, le SYDEMPAD a été **l'un des trois sites pilotes** retenus au niveau national pour cette expérimentation. L'école nationale de musique et de danse s'est engagée dans cette action nouvelle dès la rentrée scolaire 1999-2000, en relation très étroite avec le Conseiller Pédagogique d'Education Musicale et les inspecteurs de l'Education nationale de circonscription.

Dès l'origine du projet, 150 classes ont été concernées, réparties sur 51 communes. A la rentrée scolaire 2013-2014, ce sont désormais 245 classes qui sont concernées, pour 88 communes, soit 5481 élèves et 202 heures de cours hebdomadaires⁷.

« L'enjeu est d'offrir à chaque élève scolarisé sur le territoire du SYDEMPAD, du CP au CM2, une éducation musicale régulière de qualité, afin qu'il puisse faire l'expérience de l'émotion esthétique, devenir un auditeur éclairé et avoir toutes les bases pour s'engager s'il le veut à l'avenir dans une pratique amateur. Le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) peut alors lui permettre, en complémentarité, de renforcer sa formation musicale et d'acquérir un savoir-faire instrumental.

Le **Plan Musique à l'Ecole**, coordonné par le SYDEMPAD, propose donc à tous les élèves de son territoire, du CP au CM2, une éducation

⁷ Extrait de la convention tripartite ministères de l'Education Nationale et de la Culture et la Communication et le Sydempad (2014-2016).

musicale fondée sur **la culture et la création musicales** et sur **le chant choral**.

Ce **parcours éducatif** se décline en différentes activités proposées **en temps scolaire et hors-temps scolaire** : chant choral, écoute et culture musicales, atelier « d'invention et de créativité », concerts ou spectacles.

L'ensemble des classes bénéficie donc d'activités régulières sur le temps scolaire (deux séances hebdomadaires).

Ces deux séances hebdomadaires se répartissent comme suit :

- **Une pratique du chant choral** de 30 minutes par groupe de deux classes
- **Une séance d'écoute, de création et de culture musicale** de 30 minutes par classe.

Le dispositif « Musique à l'école » est inscrit dans le volet culturel de chaque projet d'école. Les séances sont construites grâce à un partenariat entre le musicien intervenant et l'enseignant, chaque classe faisant l'objet d'un projet spécifique.

Le contenu de ces activités s'appuie sur les programmes d'éducation musicale de l'Éducation Nationale et sur ceux du premier cycle des conservatoires et écoles de musique, dont un des objectifs communs est de développer **l'écoute et le sens critique par la pratique collective vocale et instrumentale et la pratique d'activités de création et d'invention**⁸. »

La totalité du service dévolu aux interventions régulières du projet « musique à l'école » correspondait, dans le projet initial, à 6 postes. En 2013-2014, on compte 13 intervenants, soit 10,1 équivalents temps plein, cofinancés par le SYDEMPAD et le Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC de Haute Normandie.

Des temps de concertation de l'équipe d'intervenants, auxquels le conseiller pédagogique

⁸ Extrait de la convention tripartite ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et la Communication et le Sydempad (2014-2016).

d'éducation musicale peut participer, sont programmés chaque mois. Des représentants du CRD peuvent également assister aux conseils de classes ou aux conseils d'école.

La coordination du dispositif participe également aux travaux du conseil pédagogique.

5. Dispositifs pédagogiques particuliers

Afin de répondre à des demandes particulières émanant de groupement de collectivités ou directement des collectivités mêmes, se sont créées des dispositifs particuliers, faisant appel à des financements directs annexes de ces collectivités.

a. Orchestre à l'école – Communauté de Communes du Petit Caux

En 2011, la Communauté de Communes du Petit Caux a souhaité, sur le temps périscolaire en raison de l'existence du dispositif « Musique à l'école », l'implantation d'une activité musicale supplémentaire.

Ainsi, après plusieurs rencontres, la communauté de communes du Petit Caux (CCPC) a choisi la mise en place d'un ensemble de cuivres à Tourville la Chapelle sur le temps périscolaire (midi). Elle a investi dans l'achat des instruments mis à disposition des enfants. La première année, ce sont 27 enfants (CM1) qui ont profité d'une heure de cours hebdomadaire par groupe de 6 à 8 puis d'une heure d'ensemble. Un deuxième orchestre a été ouvert à la rentrée suivante (CM1 + CM2).

Les cours sont dispensés par des professeurs du conservatoire et le musicien intervenant, référent du projet, ce qui permet un lien facilité avec l'école et le dispositif « Musique à l'école ».

En 2013, un orchestre à cordes a été installé à Berneval-le-Grand sur le même principe de fonctionnement, et, à terme, la CCPC souhaiterait l'installation d'un orchestre dans chacun de ses 5 groupes scolaires.

b. Ateliers Théâtre – ville de Varengeville-sur-Mer

En 2014, la ville de Varengeville-sur Mer souhaitait implanter une intervention artistique autour du théâtre

pour son école élémentaire. Après plusieurs échanges concernant notamment le projet pédagogique de développement du département d'art dramatique du conservatoire, des prérequis concernant l'enseignement réel du jeu théâtral à partir de 15 ans⁹, une convention a été rédigée pour l'implantation pour l'année scolaire 2014-2015 de deux ateliers de sensibilisations théâtre pour le cycle 3 (CM1-CM2), ces ateliers étant dirigés par l'unique enseignante du CRD dans cette discipline.

ii. En danse

1. Les enseignements du département pédagogique

Ce département compte 5 enseignants spécialistes (5 AEA mais aucun titulaire du CA) auxquels s'ajoutent accompagnateur et professeurs de formation musicale. L'absence de titulaire du CA concourt aux raisons pour lesquelles l'enseignement de la danse n'est pas proposé au label à rayonnement départemental. Par ailleurs la dotation horaire hebdomadaire est inférieure à celle indiquée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement de la Danse. En outre, si la formation musicale pour les danseurs existe, elle présente de faibles horaires, les temps de présences de l'accompagnateur étant également très insuffisants et il n'y a pas de cours d'histoire-culture de la danse ni d'Analyse Fonctionnelle du Mouvement dans le Corps Dansé. Enfin, le 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur n'est pas assuré. De fait, lorsqu'un(e) élève présente des dispositions et qu'il souhaite progresser, il est orienté vers un établissement régional pouvant lui garantir un enseignement ad hoc. En outre, si l'enseignement de la danse se réfère aujourd'hui à une histoire de près de vingt ans au conservatoire, force est de constater que n'a jamais été réglé la problématique des locaux : extérieurs au conservatoire, ils sont partagés, le conservatoire n'étant pas prioritaire, et ne sont accessibles que sur certains créneaux horaires. Il n'existe qu'un seul véritable studio en superficie (100m²) et les conditions d'accueil ne sont pas satisfaisantes (vestiaires, sanitaires, mobilier dans le studio, problématique d'absence d'accueil physique le samedi...). Une réflexion est donc à mener sur ce sujet afin d'améliorer l'offre et les

⁹ Cf. Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement du Théâtre (2001-maj 2005)- Ministère de la Culture et de la Communication

contenus pédagogiques en danse classique, contemporaine et hip-hop.

a. Danse classique

3 enseignants interviennent dans cette esthétique. La particularité de l'enseignement chorégraphique au conservatoire est d'offrir en 1^{er} cycle un tronc commun d'apprentissage danse classique & danse contemporaine.

b. Danse contemporaine

1 enseignante intervient dans cette esthétique. La particularité de l'enseignement chorégraphique au conservatoire est d'offrir en 1^{er} cycle un tronc commun d'apprentissage danse classique & danse contemporaine.

c. Hip-hop

1 enseignant intervient dans cette esthétique. Celle-ci n'étant pas encore reconnue, son enseignant n'est pas, au contraire de ses autres collègues, détenteur d'un Diplôme d'Etat de Professeur. Pour autant, celui-ci est très investi dans le questionnement pédagogique et son regard extérieur est une véritable richesse en ce domaine pour le département. C'est cette réflexion qui a logiquement conduit à introduire la danse-hip-hop au sein de la Classe à Horaires Aménagés de l'école élémentaire Langevin. Esthétique en plein essor, il pâtit néanmoins comme ses collègues, mais plus qu'eux-mêmes, des difficultés liées aux locaux car il ne peut pour l'instant avoir accès au studio de danse, les cours ayant lieu dans une salle du CRD, donc non adaptée.

2. La classe à horaire aménagée danse

Dans le cadre du précédent projet d'établissement, suite à une année (2008-2009) de sensibilisation, a été mise en place une Classe à Horaires Aménagés Danse allant du CE2 au CM2. Une tentative identique d'implantation en collège n'a, en revanche, pas été, pour l'instant, probante et n'a pas été poursuivie. Cette CHAD a lieu à l'école élémentaire Paul Langevin, située dans un quartier

bénéficiant des politiques de la ville (ANRU), et rassemblait 30 élèves durant l'année scolaire 2013-2014. Son enseignement comprend aujourd'hui les trois esthétiques proposées au conservatoire : classique, contemporain et hip-hop ainsi qu'un cours de formation musicale danseur correspondant. Les cours ont lieu dans une salle adaptée. Les productions des élèves sont intégrées aux restitutions publiques du département danse. A l'issue des cours délivrés à l'école élémentaire, les élèves sont orientés vers les cours dispensés au CRD en Horaires « traditionnels ».

iii. En art dramatique

1 enseignante (PEA - titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur) intervient dans ce département. Intégré depuis la rentrée 2005-2006 aux enseignements du CRD, l'art dramatique a mis plusieurs années à trouver une stabilité tant par les changements d'enseignants que par l'absence de véritable projet pédagogique conforme au schéma ministériel d'orientation. Néanmoins cette classe a été depuis ses débuts, et afin de se faire connaître, beaucoup plus remplie par des ateliers de pratiques amateurs, donc hors cursus, ces derniers se comptant souvent sur les doigts d'une seule main. Une structuration et un rééquilibrage sont en cours, l'année scolaire 2014-2015 ayant vu le premier élève inscrit en 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur. Des master-classes sont également mises en place avec le concours de la scène nationale (Dieppe Scène Nationale). Des liens avec la voix et la danse sont encore à mettre en place ainsi que des interventions extérieures régulières (conte, mime, masque, marionnettes...). A l'instar de l'enseignement de la danse, celui du théâtre a lieu dans un local n'appartenant pas au conservatoire, au sein de l'école élémentaire Michelet, éloigné de celui-ci et peu adapté (espace, acoustique, lumières, accueil public...). Une réflexion est également à mener sur ce sujet.

d. Les organes de concertation

i. Le conseil d'établissement

Mis en œuvre à la rentrée 2013-2014 par la nouvelle direction de l'établissement, cet organe regroupe¹⁰ l'ensemble des usagers du conservatoire et se sera réuni, en fonction des échéances importantes pas moins de cinq fois en moins de deux années

¹⁰ Un collège de membres de droits (élus du Sydempad, équipe de direction, Drac) et un collège de membres élus (personnel enseignant, personnel administratif et technique, élèves, parents d'élèves).

scolaires, ce qui est, pour ce type d'instance, considérable. L'avis des membres du conseil d'établissement aura notamment été sollicité sur la méthodologie et la rédaction du projet d'établissement.

ii. Le conseil pédagogique

En place depuis un certain nombre d'années, il est composé des coordinateurs des départements pédagogiques ainsi que des coordinateurs des dispositifs (Classe à Horaires Aménagés, Musiques à l'école) du conservatoire. Se réunissant chaque mois et bien que les échanges y soient riches, il manque un véritable relai entre cet organe et les départements pédagogiques. En effet, pour des raisons de statut différents des enseignants, suivant qu'ils soient à temps complet ou non, de leur éloignement géographique pour une grande partie d'entre eux, le nombre de réunions des départements pédagogiques sont encore trop peu nombreuses, ne font pas encore l'objet de compte-rendu écrit et ne pouvaient, jusqu'à présent, s'appuyer sur des textes-cadres (règlement des études par exemple). Un premier travail a été effectué par la rédaction de référentiels de compétences au sein de chaque département pédagogique. Affichant des réalités et des démarches pédagogiques diverses et parfois non cohérentes entre elles, ces travaux, effectués durant les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015, ont été une première étape vers la rédaction d'un règlement des études. Les différentes réflexions entreprises amèneront également sans doute à une recomposition des départements pédagogiques (cf. 3^{ème} partie « Perspectives »)

e. L'organisation pédagogique : le règlement des études musicales-chorégraphiques – théâtrales

Sans texte de référence depuis de très nombreuses années, le règlement des études était à réaliser à partir d'une page blanche. Il semblait donc logique à la direction et à l'équipe pédagogique de s'appuyer sur un certain nombre de pré-supposés qui se présentent telle une profession de foi de ce qu'ils considèrent, à l'appui des différents textes-cadres (schémas d'orientation pédagogique, charte de l'enseignement artistique spécialisé...) comme la mission d'enseigner une pratique artistique en ce début de 21^{ème} siècle. S'appuyant sur des référentiels de compétences établis par chaque département, ce règlement des études a été adopté concomitamment au présent projet d'établissement et sera effectif dès la rentrée 2015¹¹.

f. L'action culturelle et la communication du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns

¹¹ Cf. Règlement des études musicales-chorégraphiques-théâtrales joint en annexe.

L'action culturelle au conservatoire est à la fois très présente et peu conséquente et souffrait d'une absence, il y a peu de temps encore, d'une communication structurée. Elle est très présente puisqu'elle occupe plus qu'elle ne le devrait les deux techniciens à disposition à cet effet, dépassant largement leurs possibilités horaires et engendrant de ce fait des temps de repos compensatoires importants ou recours à heures supplémentaires, voire à des techniciens intermittents du spectacle. Elle est cependant peu conséquente par le nombre peu élevé de projets d'envergures, d'élèves et/ou de professeurs qui devraient en l'occurrence servir de stimuli à la pédagogie et de consécration des travaux engagés. Une structuration visant à privilégier l'autonomie technique d'un bon nombre de projets d'une part et à valoriser un certain nombre d'actions tant d'un point de vue artistique que technique dans le cadre d'une véritable « saison » artistique d'autre part, est nécessaire pour sortir de ce qui ressemble fort à une impasse, les contraintes budgétaires ne permettant plus, à l'échelle connue jusqu'alors, les recours évoqués ci-dessus¹².

La création d'une thématique annuelle, définie en concertation avec les équipes, permettant de colorer une saison artistique, les résidences d'artistes, partenariats avec des structures de création (La Grande Fabrique) ou de formation (Cefedem Haute-Normandie) ont permis l'accueil ou la mise en œuvre de projets particuliers, véritable valeur ajoutée à l'action culturelle.

L'action culturelle du Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille Saint-Saëns présente également un particularisme : une académie des claviers et des « Tribunes d'orgue » hors année scolaire, puisqu'ayant lieu pendant la première quinzaine du mois de juillet. Cette action de valorisation du patrimoine dieppois, (notamment de l'orgue Parizot, dont la conservation a été confiée au CRD) et en lien avec le département de musique ancienne a trouvé récemment un essor supplémentaire grâce, notamment au travail fourni en communication. Plusieurs instruments y ont trouvé leur place, le clavecin bien sûr, mais également le clavicorde et plus largement d'autres expressions musicales hors des claviers comme le plain-chant ou le serpent. Cette académie, également, entre dans le champ du « Centre Parizot- CEPEMDA (Centre de Pratique et d'Etude des Musiques et des Danses Anciennes) », fonds d'accompagnement et de soutien à la musique ancienne alloué par la Communauté d'Agglomération, Dieppe Maritime.

Le tremplin-rock est également un évènement important ponctuant l'action culturelle chaque premier week-end d'avril. Moment de rencontres d'ensembles issus du territoire dieppois, formés ou non au sein du conservatoire, cet évènement a permis d'identifier l'établissement comme un acteur incontournable des musiques actuelles amplifiées du territoire. Les récompenses attribuées aux différents lauréats (principalement des engagements en première partie de la scène nationale, de concerts organisés par la ville de Dieppe ou des acteurs du territoire) ont permis des passerelles entre une pratique purement amateur et une professionnalisation, encore lointaine pour certains et plus proche et réelle pour d'autres.

¹² Des solutions à ces difficultés sont proposées dans la quatrième partie « Perspectives » du présent projet d'établissement.

Depuis 2013, l'accent a été mis sur l'amélioration de la communication en se créant des outils tels qu'un site internet, la création d'une charte graphique ou la hiérarchisation des actions menées.

g. Les partenaires du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns

i. Réseau des établissements

1. Le réseau régional pour le DEM-R

Depuis 2007 les conservatoires à rayonnements départementaux et le conservatoire à rayonnement régional ont collaboré à la mise en œuvre d'un DEM régional : règlement et épreuves terminales communes, entrées communes en cycle d'orientation professionnelle pour les CRD depuis 2014, réunion des équipes pédagogiques par spécialités et réunions des équipes de direction.

2. Le réseau départemental – Territoire 3

Dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (CG76), le conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns participe au réseau des neuf établissements d'enseignement artistique. Ce territoire est l'un des deux plus vastes du schéma départemental et a la particularité de regrouper deux établissements classés par l'Etat, le CRD Camille Saint-Saëns et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Côte d'Albâtre (Saint-Valéry-en-Caux / Cany-Barville), et sept écoles municipales ou associatives. Le CRD joue là tout son rôle de centre de ressources et d'aide à la mise en œuvre de projets qui ne seraient pas possibles pour les seuls établissements, notamment pour les plus petites structures.

ii. Dieppe Scène Nationale

Des liens naturels ont été établis avec la scène nationale. En fonction des artistes invités dans le cadre de sa saison artistique elle propose, en partenariat, la mise en œuvre de master-classes des artistes. En outre, depuis l'année scolaire 2013-2014 ont été mises en place des « scènes ouvertes ». En fonction des types de spectacles, ces « scènes ouvertes » s'insèrent dans un espace situé au sein du bar de la Scène Nationale dans un format d'une durée de 45 minutes, une heure avant le spectacle, et permettent aux grands élèves (3^{ème} cycle à milieu du 2nd cycle) de se produire dans un contexte préparant à

une pratique professionnelle par l'adjonction des régies techniques du conservatoire et de la scène nationale. De 7 la première année, 10 sont programmées l'année suivante, et ont droit à une insertion dans la plaquette de la scène nationale et l'espace scénique se voit réellement et symboliquement défini comme espace de diffusion par la réalisation d'une véritable « boîte noire ».

iii. Académie Bach

Une convention triennale de partenariat liant les deux entités a été signée en juin 2013. Elle permet la réalisation de projets en partenariats notamment avec le département voix et plus particulièrement avec la Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale. Des rapprochements sont également en cours avec le département de musique ancienne, entrant par exemple dans le champ du « Centre Parizot- CEPEMDA (Centre de Pratique et d'Etude des Musiques et des Danses Anciennes) » fonds d'accompagnement et de soutien à la musique ancienne alloué par la Communauté d'Agglomération, Dieppe Maritime.

iv. Les équipements culturels du territoire

1. Le musée de Dieppe

Situé à proximité du conservatoire, doté d'un patrimoine considérable de la vie de Camille Saint-Saëns (en lien avec le fonds ancien de la Médiathèque Jean Renoir qui conserve correspondance, bibliothèque musicale et littéraire) auquel s'ajoute un fonds remarquable d'ivoires de tous genres, le musée de Dieppe est un partenaire incontournable pour la réalisation de projets, qu'ils soient à l'initiative du conservatoire ou du musée.

2. La Maison Jacques Prévert

Centre social situé dans le quartier Janval (réseau réussite scolaire), la Maison Jacques Prévert (MJP) était depuis plusieurs années un interlocuteur régulier du conservatoire, notamment parce qu'il possède dans ses murs une belle salle de spectacle équipée, d'une jauge convenable sans être trop grande (180 places) conservant notamment une proximité appréciable du public. Il est de fait un lieu idéal pour la présentation des travaux de la classe d'art dramatique du conservatoire et des rencontres avaient déjà eu lieu avec les ateliers de théâtre amateur qui y sont animés. Conscients des enjeux

et des missions communes qui animent les deux directions des établissements, une convention de partenariat a été élaborée en 2014 à laquelle s'adosse un avenant annuel des actions partenariales. Ainsi le conservatoire, via le réseau des musiciens intervenants accueille par exemple de très jeunes enfants pour une découverte du conservatoire, une sensibilisation au monde sonore, propose des ateliers de découverte du hip-hop dans la salle de la MJP pendant des congés scolaires, et la MJP accueille une semaine de résidence des élèves de la classe d'art dramatique du conservatoire, les restitutions des « Val-Druel et Bruyères Académies » en lien avec les musiciens intervenants et le département des musiques actuelles.

3. Les autres lieux

Le conservatoire intervient ponctuellement sur (ou en partenariat) d'autres lieux culturels du territoire.

a. Le Temple

Il peut être étonnant ici de placer ce lieu culturel dans les équipements culturels mais c'est bien sous cet aspect que l'Eglise Protestante Unifiée de France met, depuis de nombreuses années, ce lieu, de très grande proximité, à la belle acoustique naturelle. Complément (historique, acoustique et pédagogique) de la salle d'orgue du conservatoire qui accueille chaque semaine les auditions du département de musique ancienne, le temple, aux beaux jours, s'y substitue avantageusement. Des projets de renforcement du partenariat ont par ailleurs vu le jour (installation d'un orgue, travaux de rénovation et accueil public notamment). Par ailleurs, plusieurs enregistrements (y compris d'enseignants du CRD) y ont également été réalisés.

b. La Linerie

L'association intitulée « les amis de la Linerie ¹³» située à Crosville-sur-scie fait revivre cette friche industrielle en la confiant à des artistes plasticiens ; le conservatoire s'est joint à plusieurs reprises à des événements créés autour de ces résidences d'artistes.

¹³ Cf. le site internet : www.lalinerie.com

c. Le musée Michel Ciry- le bois des Moutiers – Georges Braque et l'église de Varengueville-sur-mer

Le musée Michel Ciry¹⁴, implantée à côté de la maison de l'artiste à Varengueville sur-mer organise ponctuellement des concerts dans une vaste salle d'exposition auxquels le conservatoire a prêté son concours. La maison du bois des Moutiers, site touristique remarquable à Varengueville-sur-mer a été également un lieu de concert, possédant un charmant salon de musique. Enfin et toujours à Varengueville-sur-mer, l'église, placée au bord d'une falaise face à la mer, qui possède des vitraux de Georges Braque et dont la tombe toute proche, dans ce magnifique cimetière marin, côtoie celle d'Albert Roussel, a été, elle aussi, un lieu de concerts.

d. Le musée Jacques-Émile Blanche –Offranville

Le musée Jacques- Émile Blanche, situé à Offranville a également été un lieu de concert & lectures de la correspondance de l'artiste, donnant lieu à des projets pluridisciplinaires (musique-théâtre).

h. Les locaux du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns

i. Le bâtiment principal

*« ...l'établissement est quasiment invisible de l'extérieur : à cet égard il mériterait que **sa présence dans la cité** soit beaucoup **mieux identifiée**, ne serait-ce que par une signalétique bien visible en front de rue. L'auditorium est de belle dimension, mais certaines activités demeurent à l'étroit (notamment les pratiques collectives) ; la danse et le théâtre sont hébergés dans des locaux annexes, insuffisants et peu adaptés pour ces pratiques spécifiques¹⁵... ».*

Sont résumés en quelques mots les difficultés soulevées par le bâtiment principal dont le principal avantage est d'être en plein cœur de ville, même si cet avantage apparent est aussi vécu au

¹⁴ Cf. les sites internet : www.museemichelciry.com - www.boisdesmoutiers.com - www.varengueville-sur-mer.fr/Histo-Eglise -

¹⁵ *Rapport (p.5) à titre conseil au Président du Sydepad - 30/11/2012, Didier Braem, Inspecteur à la Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la communication*

quotidien comme une difficulté supplémentaire par ses possibilités de stationnement réduite, notamment en cas de forte affluence en centre-ville, les mercredis et samedis matin lors des marchés ayant lieu dans la rue de la Barre, son accès technique (ruelle, hauteur d'accès limité ayant entraîné l'achat d'un véhicule de service peu adapté aux besoins et multipliant inconfort et temps de travail de l'équipe technique). Ce conservatoire a, de plus, été conçu uniquement pour l'enseignement de la musique et, malgré l'intégration de la danse depuis près de 20 ans, aucune étude sérieuse d'agrandissement de l'établissement n'a été menée et pas plus depuis celle du théâtre depuis bientôt 10 ans. Si l'on y ajoute les inquiétudes, légitimes, liées aux malfaçons qui n'ont jamais été corrigées (infiltrations, chauffage...)¹⁶, le devenir de ce bâtiment et, à tout le moins, de son agrandissement, doit se poser à court ou moyen terme. Concernant sa visibilité et son absence d'image positive, l'entrée est peu engageante et ne présageant pas des espaces proposés réellement. Il est donc en effet nécessaire de revoir complètement sa signalétique, pas moins de quatre inscriptions jalonnant son entrée, aucune n'étant identique et la seule conforme étant la moins visible. Il devrait également, si la situation restait encore en l'état pour plusieurs années, être apposée une signalétique indiquant la présence du conservatoire sur les bâtiments accueillant l'enseignement de la danse et de l'art dramatique. Enfin, ce bâtiment accueille un personnel administratif et technique plus important qu'à sa livraison et dans une répartition différente. Si des aménagements internes ont, de fait, déjà eu lieu, des travaux d'aménagement des postes de travail s'avèrent indispensables à la fois pour le confort des agents mais également celui des publics accueillis.

ii. Les antennes

Le conservatoire Camille Saint-Saëns a connu historiquement jusqu'à cinq antennes sur son territoire : Arques-la-Bataille, Envermeu, Berneval-le-Grand, Longueville-sur-scie et Tôtes.

Deux ont disparu aujourd'hui, Arques-la-Bataille, du fait de sa trop grande proximité avec le bâtiment principal Dieppois et Berneval-le-Grand où sa seule discipline, la danse, n'a finalement pas trouvé son public. A la rentrée 2014-2015, du fait de travaux, l'antenne de Tôtes a été transférée à Auffay.

Les antennes, comme le bâtiment principal Dieppois, souffrent d'un manque de visibilité, même symbolique, évident : pas de signalétique, de panneau d'affichage pédagogique (planning des cours, absences...) et artistique (action culturelle). De fait, seule la musique y est enseignée. Très peu de disciplines

¹⁶ Des travaux vont être engagés entre 2016 et 2017 pour un montant d'environ 1,8 million d'euros.

instrumentales y sont dispensées, ce qui occasionne des déplacements supplémentaires pour les familles. Par ailleurs, les effectifs faiblissants, se pose la question du maintien de ce lien en milieu rural, notamment quand parfois (à Envermeu par exemple) il existe à proximité une école municipale de musique (Saint-Nicolas d'Aliermont) qui a su se développer. Une redynamisation semble nécessaire, même s'il n'est pas raisonnable de penser pouvoir augmenter le nombre de cours et d'enseignants in situ pour parfois de faibles groupes d'élèves, le fusionnement entre plusieurs antennes étant, là où cela s'avère possible, un axe de développement ou de maintien des activités. Il existe également sur le territoire du Sydempad, une école de musique située à Offranville et gérée par la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime dont il est envisagé, quelle pourrait, à terme, être intégrée au conservatoire, des partenariats ayant été déjà engagés (harmonisation des examens, participation aux pratiques collectives...).

i. Les personnels du conservatoire Camille Saint-Saëns¹⁷

i. Le personnel non enseignant

1. Equipe de Direction

Profitant de la vacance du poste de directeur et du départ du directeur-adjoint, la présidence du Sydempad réorganisa la direction du conservatoire, s'appuyant en cela sur le rapport¹⁸ de l'Inspection Générale du Ministère de la culture et de la Communication, qu'elle avait sollicité en 2012. Elle est composée d'un Directeur du conservatoire, Directeur Territorial d'Etablissement d'Enseignement Artistique titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur, d'un Responsable aux études, Assistant d'Enseignement Artistique Principal, d'une responsable des moyens généraux, Attaché et d'une responsable de la communication et de l'action culturelle, Attaché. Cette équipe se réunit une fois par semaine et autant que de besoin. Elle est également l'élément de liaison directe avec la Présidence du Sydempad, le bureau (la Présidente et 5 Vice-présidents), le comité Syndical et le Secrétaire Général du Sydempad.

¹⁷ Cf. Organigramme en annexe.

¹⁸ « Tout d'abord, en prenant appui sur une équipe de direction reconstituée, il sera nécessaire d'actualiser le projet d'établissement de manière à faire un véritable outil de pilotage, précisant les priorités et le calendrier de mise en œuvre des mesures adoptées. Les instances de concertation devront également être renforcées, notamment en instituant un conseil d'établissement. » Rapport à titre conseil au Président du Sydempad - 30/11/2012, Didier Braem, Inspecteur à la Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la communication

2. Pôle Moyens Généraux Sydempad et CRD

Placée sous la direction de la responsable du pôle, celui-ci assure le suivi administratif du conservatoire et du Sydempad. L'administratrice est également secondée par un rédacteur chargé du suivi des ressources humaines. Le pôle est complété par un adjoint administratif chargé du suivi financier, un adjoint administratif chargé du centre de documentation et de la maintenance informatique de premier niveau, d'une équipe d'entretien composée d'un poste à temps complet d'un adjoint technique et de deux postes à temps non complets d'adjoints techniques. Un poste chargé du gardiennage et du suivi de l'entretien du bâtiment est à recruter.

3. Pôle Communication & Action culturelle

Placée sous la direction de la responsable du pôle, celui-ci assure l'organisation et le suivi de la communication de l'établissement et de l'action culturelle. Elle est secondée par un adjoint administratif à temps non complet. La régie spectacle est constituée de deux postes à temps complets d'adjoints techniques. Afin de faire face aux difficultés engrangées par les conditions inconfortables de mises en œuvre des projets, un troisième poste lié principalement à de la manutention est à l'étude afin d'éviter les surcoûts, le recours aux heures supplémentaires et/ou à l'intermittence.

4. Pôle Pédagogie : scolarité & accueil

Placée sous la direction du Responsable aux études, le Pôle Pédagogie est constitué d'un rédacteur, d'un adjoint administratif à temps complet et de deux adjoints administratifs à temps non complet, chargés également de l'accueil du public. Du pôle Pédagogie dépend également le personnel enseignant.

ii. Le personnel enseignant

En 2012, Monsieur Didier Braem, Inspecteur à la Direction Générale de la Création Artistique, Ministère de la Culture et de la communication, remarquait que, « *parmi les 64 enseignants, on compte 26 PEA et 32 ASEA. Le nombre de PEA apparaît un peu juste pour la taille de l'établissement, d'autant que ce nombre semble diminuer légèrement au fil du temps, et notamment suite à plusieurs départs de PEA en cette fin d'année scolaire, dont certains ont été (ou risquent d'être) remplacés*

par des ASEA. En termes de qualifications pédagogiques, si la plupart des ASEA possèdent le DE, il n'en est pas de même pour les PEA au regard du CA. (p.7) »...

Depuis la rentrée 2013-2014, cette préconisation a été suivie, autant que faire se peut. A la rentrée 2014-2015, on compte 31 PEA et 38 ATEA (26 + les 12 musiciens intervenants du dispositif « Musique à l'école »). Ceux-ci dépendent directement, par délégation du directeur, du Responsable aux études, responsable du pôle pédagogie.

Monsieur Braem traçait également divers autres constats et pistes de remédiation :

- *« ...on ne peut cacher le ressenti d'une **grande hétérogénéité**, confirmée notamment au vu des élèves dont la fréquentation et le niveau diffèrent parfois sensiblement selon les classes et enseignements proposés, mais également au vu d'approches, méthodes de travail et objectifs pas toujours convergents. Si la richesse peut parfois se trouver au creuset de multiples différences, il importera de tendre vers la meilleure cohérence d'ensemble afin d'éviter des situations de divergences, voire de contradictions ». (p.7)...*
- *« ...S'agissant plus particulièrement de l'organisation pédagogique, il faudra mettre en place une réflexion en vue de remédier à la déperdition d'élèves constatée à l'issue des premier et second cycles. L'effectif d'élèves inscrit en troisième cycle et cycle spécialisé devra également être consolidé... ».*
- *« ...Si l'offre globale du CRD apparaît relativement riche, il subsiste toutefois quelques manques : parmi les instruments symphoniques, le tuba, le basson et la harpe ne sont pas actuellement enseignés » (p.6)...*
- *« ...refonder un orchestre symphonique...comblant ainsi une lacune constatée dans le fonctionnement pédagogique de l'établissement (car l'activité d'une telle formation s'impose dans un CRD de 1 000 élèves). » (p.9)*

Ainsi que le précisait Monsieur Luc Liogier, Directeur des Affaires Culturelles de Haute-Normandie, dans la lettre d'accompagnement du rapport de Monsieur Didier Braem à Monsieur le Président du Sydempad, en date du 30/11/2012, *« Le rapport fait état d'un certain nombre de préconisations à mettre en œuvre pour permettre la consolidation du projet artistique et pédagogique du conservatoire, tant en termes d'organisation structurelle et de fonctionnement qu'en termes de contenus d'enseignements. »*

Le présent projet d'établissement, tentera donc, à hauteur de ses possibilités, d'y répondre au mieux.

j. Les moyens matériels du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns

i. Le parc instrumental

Vieillissant, pour ne pas dire obsolète pour une bonne partie, le parc instrumental souffre d'un investissement pluriannuel aléatoire et non structuré. A titre d'exemple, à une unité près, pratiquement aucun piano du conservatoire n'a moins de 25 ans d'âge et aucune planification de remplacement n'a été mise en place. Les deux $\frac{1}{2}$ queues servant aux auditions, examens ou concerts sont dans un triste état : le Steinway mérite une remise en état chiffrée déjà à 6 000€, mais le Gotrian est hors d'usage et son remplacement se situera, en fonction des possibilités financières du CRD entre 60 000€ et 100 000€. Ce constat est malheureusement valable pour de très nombreuses classes et la somme annoncée, considérable, montre combien il sera difficile de retrouver un niveau d'investissement cohérent permettant le remplacement des instruments à réformer et l'investissement nécessaire à la création d'un parc pour la création (ou re-création) de classes instrumentales.

ii. L'informatique musicale & l'électroacoustique

Pendant de nombreuses années, le conservatoire Camille Saint-Saëns a bénéficié, pour sa classe d'électroacoustique, du matériel informatique et technique du studio de création électroacoustique de «La Grande Fabrique». Compte tenu du développement du département des musiques actuelles, de ses ateliers de musique assistée par ordinateur, ses ateliers d'informatique musicale et des difficultés que rencontre «La Grande Fabrique», il y aurait lieu d'instaurer et maintenir une politique d'acquisition d'une part et de maintien de l'existant, compte tenu de l'obsolescence en ce domaine, d'autre part, de l'ordre de 5 000€ annuels.

iii. Les matériels scéniques

La régie technique s'est équipée peu à peu pour permettre à l'auditorium d'organiser ou d'accueillir des spectacles de manière convenable. Néanmoins, il est apparu que le recours à la location, récurrente et parfois peu logique, pourrait être amoindrie par une politique raisonnée d'acquisition. Dès l'année scolaire 2013-2014, des investissements en la matière ont eu lieu. Des plans pluriannuels d'investissements seraient

également à mettre en place tant, là aussi, l'obsolescence est présente et les besoins importants.

iv. Le parc automobile

1. Le « Van »

Pendant des années le parc automobile du CRD était constitué d'un véhicule utilitaire de chargement de type « Van », dont le principal et double intérêt était de pouvoir se garer dans le parking souterrain situé sous le conservatoire, d'une part, et de pouvoir accéder à l'entrée du conservatoire en passant sous l'arche de la ruelle y menant. De faible cubage, d'un accès inconfortable (on ne peut s'y tenir debout), il provoque fatigue, multiplications de déplacements, donc des désagréments afférents (fatigue, temps, kilométrage). Aujourd'hui hors d'âge et souvent en panne, d'où réparations coûteuses, l'utilité de son remplacement se pose.

2. Le « Ludospace-utilitaire »

Le parc automobile s'est agrandi, il y a quelques années d'un second véhicule, de ce type. Ce véhicule, polyvalent, permet tout aussi bien de transporter une petite quantité de matériels, peu encombrant, de transporter des personnes si besoin est, et de bénéficier d'un véhicule de service pour toute personne du CRD, se rendant soit à un rendez-vous, une réunion, une formation ou à une activité pour le compte du Sydempad. Son utilité a, de fait, été vite démontrée. Encore d'âge récent, il convient de veiller à son entretien.

III. BILAN DU PRECEDENT PROJET (2008-2013)

a. Descriptif du projet

D'une trentaine de pages, ce document se compose environ pour moitié d'un état des lieux d'une part et, d'autre part, pour l'autre moitié, d'un ensemble d'objectifs à réaliser et des moyens d'y parvenir.

Ces objectifs sont au nombre de sept :

1. Rayonnement du Conservatoire

- a. Démocratiser les pratiques – territoire de coopération

- b. Démocratiser les pratiques – le temps scolaire et l'action dans les quartiers

2. Mise en cohérence des enseignements

- a. Créer une école du spectacle vivant
- b. Replacer la pratique d'ensemble au cœur des enseignements
- c. Améliorer et développer les apprentissages-la transversalité

3. Accompagnement des pratiques

- a. Musiques actuelles

4. Valorisation du patrimoine et de la création-Diffusion

- a. Centre Parizot
- b. Fonds Camille Saint-Saëns
- c. Création et patrimoine contemporain
- d. Diffusion

5. Développement des partenariats

- a. Formation des amateurs
- b. Acadie et Québec
- c. Brighton & East Sussex
- d. Opéra de Rouen
- e. Académie Bach
- f. Théâtre municipal de Dieppe

6. Ressources Humaines

- a. L'équipe pédagogique
- b. L'équipe administrative et technique
- c. Le plan de communication

7. Equipement

a. Rénovation et extension des locaux

b. Instruments et mobilier

Ce document se voulait exhaustif et ambitieux. Du fait sans doute du contexte économique difficile et des changements de direction assez nombreux (4 directeurs se sont succédé sur la période de ce projet d'établissement) il n'a pas été possible de répondre à l'ensemble des enjeux présentés.

b. Constats

Si certains objectifs ont bien été atteints, au moins partiellement, force est de constater que nombre d'autres sont malheureusement restés à l'état de souhaits inassouvis.

Par ailleurs le projet d'établissement ne comportait pas de plan pluriannuel de réalisation ni d'actions déclinant les objectifs et d'indicateurs précisant à quel moment les objectifs sont atteints. Dès lors, si un bilan précis est difficile à réaliser, on peut toutefois décliner les objectifs qui paraissent avoir été atteints, au moins en partie.

A ce titre peuvent émerger :

- L'insertion dans le schéma départemental des enseignements artistiques,
- Le développement du dispositif « Musique à l'école » (extension du nombre de communes –intégration de la communauté de communes de Varenne et Scie-, donc du nombre de classes et d'enfants touchés par le dispositif)
- La création d'orchestres à l'école,
- La création et pérennisation de la CHAD à l'école élémentaire Paul Langevin.

De même on peut décliner les objectifs dont on peut pour le moins douter qu'ils aient été atteints, au moins en partie.

A ce titre peuvent aussi émerger :

- La mise en réseau,
- L'harmonisation des tarifications
- Le projet territorial
- L'école du spectacle vivant

- Replacer la pratique d'ensemble au cœur des enseignements
- Améliorer et développer les apprentissages - musique de chambre, accompagnement, écriture...-
- L'extension des locaux...

Nombre de ces objectifs, correspondant à un certain nombre des missions confiées par l'Etat aux conservatoires classés à rayonnement départemental, restent, de ce fait, d'actualité et devront trouver leur place dans un futur projet d'établissement.

IV. PERSPECTIVES (2015-2020)

Préambule

Lors de la présentation en bureau syndical du 15/09/2014, il a été validé le fait de ne présenter au label « à rayonnement départemental » que les spécialités « musique » et « art dramatique », deux spécialités étant obligatoires pour ce classement. En effet, l'enseignement de la danse au Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns s'avère celui le plus éloigné (car plus exigeant) des critères de classement (locaux, niveau de diplômes des enseignants, maquette pédagogique...).

L'obligation, économique, qui nous est faite de repenser l'opportunité du remplacement et/ou redéploiement des enseignements. En effet, lors d'un départ d'enseignant (retraite, mutation ou autre) se pose d'ores et déjà aujourd'hui, face au contexte économique très contraint, la nécessité de leur remplacement à niveau de qualification égal, à taux d'emploi identique (temps complet ou non), dans le respect des contraintes liées aux critères de classement. Le redéploiement sera donc de mise pour permettre la création ou recréation d'enseignements et d'actions artistiques.

Trois axes ont présidés à la rédaction :

1. Le respect des critères de classement
2. La poursuite ou reprise des axes du précédent projet d'établissement
3. La recherche d'une (ou plusieurs) coloration (pédagogique, artistique) du projet global.

Ces axes peuvent évidemment, et autant que faire se peut, s'additionner ou se compléter.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint prévisible, un nombre restreint d'objectifs et d'actions ont été retenus afin d'être en capacité, raisonnablement, de se donner les moyens de les atteindre, au moins en

partie. Deux options ont été intégrées qu'il s'agira de lever ou non au moment du bilan d'étape de mi-parcours.

1. Objectifs

a. Structurer et consolider l'offre et les contenus d'enseignement

Pour la musique

- i. **La (re)création des classes de tuba et basson.** Les établissements « *assurent l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique et assurent ou garantissent les pratiques collectives instrumentales* ». Il manque actuellement des classes instrumentales dans l'offre pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns dont certaines ont existé par le passé. Elles sont au nombre de trois : deux instruments à vent, le **tuba** et le **basson** et un instrument à cordes, la **harpe**. La classe de harpe, en fonction des difficultés qu'elle soulève (parc instrumental nécessaire notamment) sera sans doute effectuée dans un second temps. Par ailleurs, suite à la démission de l'enseignant en charge de la classe de **trompette** (ATEA à Temps Non Complet), il y aura lieu de procéder à son remplacement dans le respect des critères pour ce qui concerne le statut à envisager (PEA) et, au regard de ce que devrait être une telle classe dans un établissement de 1 000 élèves, de porter sa quotité de travail au temps plein.
- ii. Le **renforcement de l'accompagnement musical,** aujourd'hui sous-dimensionné (chant et instruments)
- iii. La **structuration de la CHAM à dominante vocale** (de la 5^{ème} à la 3^{ème}) celle-ci pouvant sans doute être assumée en interne et **la mise en place d'espaces de pratiques vocales** à destination des élèves au sein du conservatoire et en lien avec les cursus pédagogiques. En effet, les établissements « *possèdent un département de l'enseignement des pratiques vocales* »

comprenant un cursus de voix pour les enfants ». Si le Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns assure l'enseignement des pratiques vocales pour les enfants celui-ci s'inscrit uniquement dans le cadre de la Classe à Horaires Aménagés du Collège Georges Braque (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), cet enseignement étant par ailleurs incomplet (pas de formation musicale de la 5^{ème} à la 3^{ème}). Il y aurait donc lieu de réfléchir à la possibilité pour un élève d'avoir une pratique vocale au sein du conservatoire, qui plus est, inscrite dans un cursus. Par ailleurs, la maquette pédagogique de la CHAM à dominante vocale n'ayant pas été aboutie depuis sa mise en place, il sera également nécessaire de procéder à une structuration plus complète.

- iv. **Valoriser le 3^{ème} cycle d'enseignement et notamment le Cycle d'Orientation Professionnelle.** Les établissements *«offrent un cycle d'enseignement professionnel initial dont les disciplines sont déterminées dans le projet d'établissement, en cohérence avec le plan régional de développement des formations professionnelles.»* Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns offre cette possibilité même si un effectif minimal d'élèves est, dans ce domaine, à reconstituer (afin que l'émulation et la structuration des enseignements soit cohérente avec le niveau exigé. Par ailleurs, face aux blocages politiques des divers niveaux de compétences (dont notamment des régions) de mise en place de l'article 101 de la loi relative aux responsabilités locales, dite acte II des lois de décentralisation, la prise de compétence des régions pour l'organisation des CEPI (ou COP) et l'inscription au PRDF n'ont pu être effectives. Il y a donc lieu à favoriser et mettre en valeur les élèves souhaitant prolonger leurs études musicales au-delà du 2nd cycle en leur permettant la rencontre régulière d'artistes invités (master-class, résidences), en les intégrant dans une action culturelle, en cohérence avec les

projets pédagogiques, qui les mèneront du monde de l'amateur vers celui du professionnel (saison artistique du conservatoire).

En fonction de l'avancée du projet et des possibilités budgétaires, pourrait être également mise en place :

- v. La **structuration d'une Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante instrumentale-Musiques Actuelles Amplifiées au sein du collège Delvincourt**. Le département des Musiques Actuelles, dans sa composante Musiques Actuelles Amplifiées, est aujourd'hui, avec le département de Musique Ancienne, l'un des départements les plus reconnus du Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns. Des échanges réguliers depuis fin 2013 avec le collège Delvincourt ont montré l'envie des deux établissements d'ouvrir ce dispositif, convaincus de sa pertinence.

En outre, en dehors des critères de classement mais s'inscrivant dans leur prolongement, une réflexion sur l'accueil, de fait déjà en cours, de publics en situation de handicap sera menée dans un souci d'élargissement des publics accueillis au conservatoire.

Pour l'art dramatique

- vi. **Favoriser l'intervention d'artistes extérieurs** : Les établissements *« organisent : -le tutorat des projets personnels, individuels et collectifs, inscrits dans le cursus des élèves - la rencontre régulière de diverses esthétiques, notamment par des ateliers animés par des artistes intervenants...»*. L'intervention d'artistes extérieurs est indispensable et ce, dès le début des apprentissages car la pratique du mime, du masque, de l'art du clown, des marionnettes... sont autant de spécialités que ne peut maîtriser l'enseignant en charge de la classe ou du département. Un budget spécifique annuel est donc nécessaire pour cet enseignement qui nécessite tout au long des années d'études des travaux en sessions.

- vii. **Définir et rechercher un lieu dédié à l'art dramatique** : le lieu des cours, aujourd'hui situé à l'école Michelet, n'est pas, contrairement à ce que préconise le schéma d'orientation pédagogique, à usage exclusif et n'offre pas notamment des qualités scéniques, acoustiques suffisantes à la bonne tenue des cours qui y sont dispensés. Par ailleurs son trop grand éloignement du bâtiment principal ne permettent pas ou que trop peu les échanges transversaux et pluridisciplinaires qui seraient nécessaires. Cette problématique rejoint en ce sens l'article 10 de l'arrêté de classement : *« ...Pour la mise en œuvre (article 10) du projet d'établissement, les établissements se dotent d'une équipe de direction et du personnel administratif et technique permettant d'assurer les missions de leur catégorie. De plus, ils disposent de locaux spécifiques, adaptés et équipés pour les spécialités et disciplines représentées ainsi que des moyens matériels correspondants. »*

En fonction de l'avancée du projet et des possibilités budgétaires, pourrait être également mise en place :

- viii. La **structuration d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre au cycle d'initiation (3^{ème} et 4^{ème}) au sein du collège Delvincourt**, puis éventuellement du cycle d'éveil (5^{ème} et 6^{ème}) sans doute effectuée dans un second temps

b. Mettre au centre des apprentissages les pratiques collectives

- i. **La structuration et la mise au centre du projet des pratiques collectives.** le Conservatoire à Rayonnement Départemental Camille-Saint-Saëns a un retard considérable dans la mise en place d'actions en faveur des ***pratiques collectives***, dirigées (ensembles, orchestres...) ou non dirigées (musique de chambre) au regard des autres établissements du même type. Ces

manquements étaient déjà largement repérés dans le précédent projet d'établissement. Il manque notamment une véritable salle d'orchestre au conservatoire et également d'une classe de musique de chambre associée à un enseignant diplômé dans cette discipline. Il est également précisé que pour tout enseignement dans une discipline, celle-ci doit l'être par au moins un professeur certifié ou titulaire du statut de professeur d'enseignement artistique (article 8 de l'arrêté de classement). Néanmoins, ainsi qu'énoncé ci-dessus, il est également rappelé que toute création de classe ne veut pas dire recrutement sur un poste à temps complet. Par ailleurs, ces activités n'ont de sens qu'associées à une **action culturelle cohérente** qui doit leur faire une place liée aux projets pédagogiques. **La création** (via le recrutement d'un enseignant) **de la classe de musique de chambre**, celle-ci pouvant être faite via une double compétence afin de compléter un temps d'enseignement.

- ii. **Développer les liens avec l'Orchestre d'Harmonie de Dieppe** (en lien avec le point b.1) via une convention de partenariat et un avenant pédagogique permettant une reconnaissance de cet ensemble dans le parcours des pratiques collectives des élèves, la cohérence pédagogique vis-à-vis des autres ensembles à vents et l'implication des enseignants concernés. Une démarche quasi identique pourra d'ailleurs être mise en œuvre concernant d'autres ensembles de pratiques amateurs (comme l'Ensemble Vocal de Dieppe, par exemple).

c. Réaffirmer la présence du conservatoire sur le territoire du Sydempad et au-delà

- i. **Développer l'action culturelle et l'étendre sur l'ensemble du territoire du SYDEMPAD** (en lien avec les points 1.b, 1.e & 2a). Sur ce point, un effort financier important sera à réaliser concernant un

budget ayant été largement amputé depuis les baisses répétées des crédits accordés par l'Etat, alors même qu'il était déjà reconnu comme sous-dimensionné lors de l'élaboration du précédent projet en 2008. Celle-ci est en effet loin de ce qui est réalisé dans des établissements similaires, ne comportant pas par exemple de véritable saison artistique des professeurs et de musiciens extérieurs. Il est à rappeler à ce sujet que c'est une des missions premières confiées par l'arrêté de classement à l'ensemble des établissements labellisés : *« Les établissements participent également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prennent part à la vie culturelle de leur aire de rayonnement. A cette fin, ils assurent la diffusion des productions liées à leurs activités pédagogiques et l'accueil d'artistes et ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion. »* Cette véritable saison artistique pourrait devenir en outre le « supplément d'âme » du projet d'établissement et créer une dynamique de territoire en renforçant l'action culturelle sur l'ensemble du territoire du SYDEMPAD et en redimensionnant une saison artistique professionnelle.

- ii. **Maintenir la coloration dieppoise tant dans le domaine de la Musique Ancienne que dans celui des Musiques Actuelles Amplifiées** via l'accompagnement de projets (action culturelle) que de structuration de l'enseignement (CHAM MAA au collège Delvincourt). Il s'agira de consolider les projets d'académie des claviers et concerts autour de l'orgue Parizot, de renforcer les liens avec l'Académie Bach, de consolider le Tremplin-Rock en le rénovant, en lui ajoutant des actions (concert des lauréats...) en contribuant à la réflexion autour des lieux de pratique (studios de répétitions, d'enregistrement ...) et de diffusion en partenariat avec le tissu associatif local et les collectivités sensibles à ce sujet.

2. DECLINAISON DES OBJECTIFS EN ACTIONS – MOYENS MIS EN ŒUVRE – INDICATEURS – BILAN D'ETAPE

OBJECTIF	ACTION	DECLINAISON DE L'ACTION		MOYENS MIS EN ŒUVRE – INDICATEURS – BILAN D'ETAPE
		OBJET DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	
a - STRUCTURER ET CONSOLIDER L'OFFRE ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT – MUSIQUE–	a. CREATION DE NOUVELLES DISCIPLINES	Création classe de Tuba (n° I)	dès 2014- 2015 à hauteur de <u>6h hebdomadaires</u> . Un investissement concernant le parc instrumental, débuté dès 2014, sera à poursuivre de 2016 à 2018.	Ce recrutement a pu se réaliser par le départ en retraite d'un Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe à temps complet, enseignant sur plusieurs disciplines, et le redéploiement de ses heures a permis ce recrutement.
		Création classe de Trompette (n° III)	Recrutement d'un enseignant PEA à temps complet : dès 2016- 2017 à hauteur de <u>16h hebdomadaires</u> .	A cette période plusieurs départs en retraite sont attendus, notamment de PEA Hors Classe. Le redéploiement de tout ou partie des heures d'enseignement et/ou le remplacement, lorsque cela est compatible avec les critères de classement, par un ATEA devraient permettre ce redimensionnement du poste.
		Création classe de basson (n° II) / Création d'une classe de musique de chambre (cf.b.I)	dès 2017- 2018 à hauteur de <u>8h hebdomadaires</u> . Un investissement concernant le parc instrumental, sera à réaliser de 2017 à 2020.	<u>couplées à 8h de musique de chambre</u> , soit l'équivalent d'un poste à temps complet de PEA de classe normale : coût TBM de l'ordre de 46 000€. A cette période plusieurs départs en retraite sont attendus, notamment de PEA Hors Classe. Le redéploiement de tout ou partie des heures d'enseignement et/ou le remplacement, lorsque cela est compatible avec les critères de classement, par un ATEA devraient permettre cette création de poste.

a. RENFORCER ET STRUCTURER		<u>couplées à 8h de musique de chambre.</u>	Cf. supra.
	Renforcement de l'accompagnement instrumental et vocal (n° IV)	aujourd'hui limité seulement 20h. Un recrutement à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP), cadre d'emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) dès 2017- 2018 . Un prolongement de formation à l'accompagnement pour les élèves pianistes (par exemple dès le second cycle) serait également souhaitable.	Un recrutement à hauteur d'un équivalent temps plein (ETP), cadre d'emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) pour un coût TBM ¹⁹ de l'ordre de 37 000€. A cette période plusieurs départs en retraite sont attendus, notamment de PEA Hors Classe. Le redéploiement de tout ou partie des heures d'enseignement et/ou le remplacement, lorsque cela est compatible avec les critères de classement, par un ATEA devraient permettre cette création de poste à hauteur de 50%, <u>soit une augmentation budgétaire de 18 500€.</u>
	Structuration de la CHAM (n° V)	Il manque aujourd'hui une heure de formation musicale (sensibilisation rythmique et formation de l'oreille) dispensée uniquement pour la classe de 6 ^{ème} . Cela représente donc seulement 3h d'enseignement hebdomadaire à combler. Par ailleurs il est nécessaire d'offrir, au sein des activités traditionnelles du conservatoire, des <u>espaces de pratiques vocales</u> reliés aux niveaux des élèves. Il est donc proposé de créer plusieurs ensembles vocaux d'élèves par cycle d'études permettant ainsi, par exemple, de proposer également cette pratique collective aux élèves qui se retrouveraient pour diverses raisons, dans l'impossibilité d'en suivre une. Cela se limiterait donc à quelques heures (vraisemblablement	Il manquerait entre 7 heures 30 et 9 heures de formation musicale. Un recrutement d'ATEA a été effectué pour cette rentrée 2014-2015 à hauteur d'un équivalent temps plein pour remplacer pour partie un départ en retraite d'un PEA HCl et pour autre partie pallier le redéploiement d'un autre PEA HCl. Il semble possible de répondre à ce besoin en réorganisant ce poste.

¹⁹ TBM : Traitement Brut Moyen. Base usuelle de calcul dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des Emplois, effectifs et Compétences (GPEC), le TBM est obtenu en additionnant puis en divisant par deux l'indice brut de nomination de début et l'indice brut de nomination de fin de carrière. Il donne donc une projection à coût médian.

			entre 4h30 et 6h hebdomadaires). Tout cela sera engagé dès 2016 .	
	a. (n° VI)	Valorisation du 3ème cycle	La structuration et le renforcement des pratiques collectives (ensembles, orchestres, musique de chambre) y contribuera pour une bonne partie ainsi que leur insertion dans l'action culturelle, elle aussi renforcée, du conservatoire. Des échanges régionaux (rencontres de classes), des master-class ou résidences d'artistes, la rencontre d'instrumentistes, chefs d'orchestre, de compositeurs, mais aussi de comédiens ou danseurs contribueront à valoriser les apprentissages des élèves. Cette action doit également s'insérer dans l'objectif visant à élargir l'action culturelle et notamment la création et le renforcement d'une saison artistique et débiter donc dès 2016 .	La structuration et le renforcement des pratiques collectives (ensembles, orchestres, musique de chambre) y contribuera pour une bonne partie ainsi que leur insertion dans l'action culturelle, elle aussi renforcée, du conservatoire. Des échanges régionaux (rencontres de classes), des master-class ou résidences d'artistes, la rencontre d'instrumentistes, chefs d'orchestre, de compositeurs, mais aussi de comédiens ou danseurs contribueront à valoriser les apprentissages des élèves. Les coûts de cette mise en œuvre seront donc intégrés aux actions de l'objectif C (action culturelle).
a - STRUCTURER ET CONSOLIDER L'OFFRE ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT – ART DRAMATIQUE –	a. (n° VIII)	Favoriser l'intervention d'artiste extérieurs : création de 4 master-classes	il est souhaitable qu'à <u>trois ou quatre reprises par an</u> les élèves comédiens puissent, au sein de leur cursus et en fonction du projet pédagogique de la classe ou du département, rencontrer différentes esthétiques et modes d'expression sous des formes diverses (ateliers, master-class...). Ces actions devront être mises en place dès 2016 .	4 master-classes, <u>soit une augmentation budgétaire annuelle de 4 000€.</u>
	a. (n° IX)	Création d'un lieu dédié à l'art dramatique (cf. b. n°II)	<u>La création d'un lieu dédié à l'art dramatique</u> est à rapprocher de l'action [b.II] concernant la création d'une salle d'orchestre, auquel, incidemment, peut également s'adjoindre la nécessité d'accès pour le conservatoire à des studios de danse pour lui permettre un meilleur confort d'utilisation et d'accroître ses possibilités d'accueil. En fonction des opportunités et des possibilités celle-ci pourra	En fonction des opportunités et des possibilités. Chiffrage impossible en l'état.

			avoir lieu tout long du projet.	
b - METTRE AU CENTRE DES APPRENTISSAGES LES PRATIQUES COLLECTIVES	b.(n° I)	Création classe de basson (cf. a. n°II) / Création d'une classe de musique de chambre	dès 2017- 2018 à hauteur de <u>8h hebdomadaires, couplées à 8h de basson.</u>	<u>couplées à 8h de basson.</u> (cf. supra coût Action a.2)
	b.(n° II)	Création d'une salle d'orchestre (cf. a. n°IX)	<u>La création d'une salle d'orchestre est à rapprocher de l'action [a. IX] concernant le lieu dédié à l'art dramatique, auquel, incidemment, peut également s'adjoindre la nécessité d'accès pour le conservatoire à des studios de danse pour lui permettre un meilleur confort d'utilisation et d'accroître ses possibilités d'accueil. En fonction des opportunités et des possibilités celle-ci pourra avoir lieu tout long du projet.</u>	<u>La création d'une salle d'orchestre est à rapprocher de l'action [a. IX] concernant le lieu dédié à l'art dramatique.</u> En fonction des opportunités et des possibilités. Chiffrage impossible en l'état.
	b. (n° III)	création d'un département des pratiques collectives	<u>La création d'un département des pratiques collectives</u> participera à renforcer son importance vis-à-vis des autres disciplines déjà structurées, elles, en départements pédagogiques (hors musique ancienne et musiques actuelles, départements d'esthétiques possédant déjà leurs pratiques collectives). Ce département réunira les différents enseignants concernés et permettra une mise en cohérence de leurs démarches pédagogiques et un meilleur accompagnement et définition de leurs actions artistiques au regard de l'ensemble des autres disciplines. Celles-ci trouveront une place largement soutenue, puisque fédératrice, au sein de l'action culturelle du conservatoire. Elles	Il s'agira de monter en charge sur les quatre années restantes du projet et occuper une place de choix au sein d'une saison artistique. Les coûts de cette mise en œuvre seront donc intégrés aux actions de l'objectif C (action culturelle).

			donneront lieu à concerts, spectacles, invitations d'artistes et compositeurs, en ayant donc un rapport plus étroit avec la création, et, plus largement, avec l'acte artistique. Cette structuration doit débuter dès 2016 pour monter en charge sur les quatre années restantes du projet et trouver une place de choix au sein d'une saison artistique. Un prolongement de formation à la direction d'orchestre ouvert aux élèves (dès le milieu du 2 nd cycle) qui en manifesteraient le désir serait souhaitable (également prescrit dans le précédent projet d'établissement).	
	b. (n° IV)	Développer les liens avec l'Orchestre d'Harmonie de Dieppe	Ceci se réalisera en rapprochant son projet de celui du département des pratiques collectives, en facilitant la circulation des élèves des ensembles et orchestres du conservatoire vers cette formation, en l'incluant dans les projets pédagogiques (par exemple de direction d'orchestre) et artistiques, et en y intégrant autant que de besoin les enseignants du conservatoire. Ce rapprochement doit faire l'objet d'une convention (en cours) et d'un avenant pédagogique sériant les engagements des deux parties. Ces actions devront être mises en place dès 2016 .	Les coûts éventuels seront intégrés aux actions de l'objectif C (action culturelle).
c - REAFFIRMER LA PRESENCE DU CONSERVATOIRE SUR LE TERRITOIRE DU SYDEMPAD ET AU-DELA	c. DEVELOPPER L' ACTION CULTURELLE ET L'ETENDRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	Recherche de nouveaux lieux de manifestation sur le territoire (n° I)	Un recensement des lieux susceptibles d'accueillir des manifestations de tous ordres (musique, art dramatique, danse) et de toutes envergures (auditions, spectacles d'élèves, concerts professionnels...) sera effectué ainsi qu'un contact personnalisé auprès des élus locaux afin de déterminer avec eux ce qu'il serait possible et souhaitable d'organiser ou non. Cette action sera mise en place dès 2015 .	Cette action ne devrait pas générer de coûts supplémentaires.

<p>Densification de la saison artistique incluant les masters classes et minimum de 10 à 12 concerts/ saison (n° II)</p>	<p>Un redimensionnement des actions et une meilleure hiérarchisation permettront de mieux planifier le calendrier des actions. Une saison artistique comprenant interventions extérieures (master-class) et concerts des enseignants sera organisée dès 2016 avec une montée en charge pour atteindre <u>3 à 4 master-classes annuelles</u> et un minimum de <u>10 à 12 concerts ou spectacles professionnels</u> par année scolaire (la moyenne observée pour un établissement de même taille est de l'ordre de 20 concerts ou spectacles). Un effort budgétaire à la hauteur de ces enjeux sera nécessaire.</p>	<p>2016 : <u>une augmentation budgétaire de 15 000€</u> 2017 : <u>une augmentation budgétaire de 10 000€, (soit = budget 2015 + 25 000€)</u> 2018 : <u>une augmentation budgétaire de 10 000€ (soit = budget 2015 + 35 000€)</u> 2019 : <u>une augmentation budgétaire de 10 000€ (soit = budget 2015 + 45 000€).</u></p>
<p>Travailler en lien avec MAE (n° III)</p>	<p>Travailler en lien avec les musiciens intervenants et le dispositif « musique à l'école » pour créer, sensibiliser et fidéliser un public via des interventions musicales au sein des écoles et/ou la venue des enfants au conservatoire. Cette action sera mise en place dès 2016.</p>	<p>Cette action ne devrait pas générer de coûts supplémentaires (intégrés au budget d'action culturelle).</p>
<p>Création de l'école du spectateur (n° IV)</p>	<p>Inscrire dans la scolarité des élèves la nécessité, pour ne pas dire l'obligation, d'assister à un certain nombre de concerts et spectacles par an, leur entrée étant par ailleurs déjà gratuite. Cette action devra s'intégrer dans une démarche pédagogique d'« <u>école du spectateur</u> ». Cette action sera mise en place dès 2016 via son inscription au sein du règlement des études.</p>	<p>Cette action ne devrait pas générer de coûts supplémentaires.</p>
<p>Développer une politique de communication sur le territoire (n° V)</p>	<p>Développer une politique de communication sur le territoire. Cette action, déjà en cours, sera renforcée dès 2016.</p>	<p>Inscription au budget de 12 000€ annuels.</p>

		Maintenir la coloration Dieppoise Musiques Actuelles Amplifiées et Musique Ancienne	Le maintien et le renforcement du partenariat avec l'Académie Bach, de l'académie des claviers, des concerts d'orgue à Saint-Rémy ou Saint-Jacques, de la réflexion sur l'accompagnement professionnel ou les pratiques amateurs ainsi que sur le Tremplin Rock, toutes actions à consolider ou maintenir. Cette action sera mise en place dès 2016 .	Cette action ne devrait pas générer de coûts supplémentaires (intégrés au budget d'action culturelle).
CLASSES A HORAIRES AMENAGES				
a - STRUCTURER ET CONSOLIDER L'OFFRE ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT – MUSIQUE–	a. (n° VII)	Création d'une CHA Musique Actuelle au collège Delvincourt	Selon l'arrêté du 31-7-2002, Les horaires d'enseignement peuvent être modulés dans les fourchettes précisées ci-dessous : de la 6 ^{ème} à la 4 ^{ème} : 5 heures hebdomadaires minimum et 6 heures 30 hebdomadaires maximum ; 3 ^{ème} : 5 heures 30 hebdomadaires minimum et 7 heures hebdomadaires maximum. Les contenus concernent obligatoirement les domaines suivants : éducation musicale générale et technique : entre 2 heures et 3 heures ; pratique collective vocale et instrumentale : entre 2 heures et 3 heures ; formation instrumentale en groupe restreint : 1 heure (les cours d'éducation musicale générale et technique étant assurés par le professeur de musique de l'établissement). Ce même arrêté prévoit également des allègements d'emploi du temps des élèves d'un maximum de 3 heures 30 à 4 heures 30 selon le niveau et les options des élèves en enlevant des heures dans d'autres matières. Selon les estimations réalisées par l'enseignant du Collège Delvincourt et l'équipe pédagogique du	(2017 -) 2018 : + 6 heures d'enseignement hebdomadaire (30% ETP), <u>soit une augmentation budgétaire de 11 100€.</u> (2018 -) 2019 : + 12 heures d'enseignement hebdomadaire (60% ETP), <u>soit une augmentation budgétaire de 22 200€.</u> (2019 -) 2020 : + 18 heures d'enseignement hebdomadaire (90% ETP), <u>soit une augmentation budgétaire (à noter que la classe de 3^{ème} s'installerait en 2020-2021) de 33 300€.</u>

			conservatoire, il y a lieu d'estimer à une moyenne de <u>6 heures hebdomadaires</u> d'enseignement qui resteraient à la charge du Conservatoire par année d'enseignement (pour les trois premières années). Proposition est faite, en fonction des crédits disponibles, de débiter ce dispositif dès (2017 -) <u>2018</u> , après le bilan de mi-parcours du projet qui devrait être réalisé en 2017.	
a - STRUCTURER ET CONSOLIDER L'OFFRE ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT – ART DRAMATIQUE –	a. (n° X)	Création d'une CHA Théâtre au collège Delvincourt	Selon la circulaire n° 2009-140 du 6-10-2009, Les horaires d'enseignement peuvent être modulés dans les fourchettes suivantes de : de 3 à 6 heures par classe, soit entre 6 et 12 heures pour les classes d'initiation (4 ^{ème} & 3 ^{ème}). Proposition est faite, en s'appuyant sur une fourchette basse et en fonction des crédits disponibles, de débiter ce dispositif dès <u>2018</u> , après le bilan de mi-parcours du projet qui devrait être réalisé en 2017.	Sur une fourchette basse pour le cycle d'initiation (3h/classe - 3 ^{ème} & 4 ^{ème}) en réorganisant le poste de l'enseignant et/ou en faisant appel à un service régulier d'heures supplémentaires d'enseignement : (2017 -) <u>2018</u> : + 3 heures d'enseignement hebdomadaire (18,80% ETP), <u>soit une augmentation budgétaire de 7 920€.</u> (2018 -) <u>2019 et suivantes</u> + 6 heures d'enseignement hebdomadaire (37,60% ETP), <u>soit une augmentation budgétaire annuelle de 15 840€.</u> Un réaménagement du poste du PEA serait alors nécessaire et/ou le recrutement à temps non complet correspondant d'un Assistant Territorial d'Enseignement Artistique.

Bilan d'étape – 2017

Un bilan de mi-parcours du projet devra être réalisé en 2017. Un redimensionnement des objectifs, l'ajout de nouveaux et/ou l'abandon d'autres pourront être réalisés en fonctions de l'avancée des actions et en fonction des crédits qui pourront y être ou non affectés.

V. CONCLUSION

« La politique²⁰ de la musique engagée par Marcel Landowski en 1966 poursuit l'objectif annoncé de "rendre la musique accessible à tous", par "l'implantation progressive de centres musicaux de premier ordre en différents points du territoire", exigeant une réorganisation des structures professionnelles d'enseignement et de diffusion²¹. Elle organise la réforme des structures musicales sur lesquelles s'appuiera le développement de "régions musicales", conçu comme un développement musical en région à partir d'un modèle central. Formalisée en 1969 par le "plan de dix ans pour l'organisation des structures de la musique" cette politique se réfère aux grandes lignes de la politique de l'aménagement du territoire inaugurée en 1960 avec la délimitation des Régions comme "circonscriptions d'action régionale", et développée à partir de 1963 par la DATAR. La participation de la politique de diffusion musicale à l'aménagement du territoire offre à ce plan une base administrative, lui donne sens par rapport à un contexte plus large, et permet de l'inscrire dans la modernité.

Principes et pragmatique constituent deux aspects complémentaires d'une action qui suscite un fort mouvement d'adhésion de la part des élus comme des musiciens. De principe égalitaire, le plan de dix ans organise une décentralisation sans diversification, soucieuse d'équilibre géographique et de rayonnement local, mais dès 1966, la présence de ressources musicales institutionnelles dessine les priorités. La réforme structurelle implique un mode d'action qui tient compte de ce terrain musical. Elle impose, quitte à accentuer provisoirement un déséquilibre entre les régions, un rapport étroit de la direction de la musique avec les collectivités locales et les institutions musicales existantes, implication que Marcel Landowski organise en développant l'animation musicale dans quelques régions exemplaires, à partir desquelles doit se modéliser la politique nationale. La politique d'animation s'inspire d'abord de l' "action culturelle" dont elle reprend certaines préoccupations - toucher un nouveau public, permettre la rencontre directe de celui-ci avec les grandes œuvres -, selon le principe d'accès de tous à la musique "de haute qualité", dont personne ne discute alors les critères. » Ainsi que Noémi Lefebvre, docteur en sciences politiques, l'indiquait dans le titre de son intervention, il s'agissait bien là de mettre en lumière « La politique d'aménagement musical du territoire de Marcel Landowski ». Ce sont de ces valeurs que se réclame le présent document.

²⁰ Cette citation est extraite de l'intervention de Noémi Lefebvre dans le cadre du séminaire Pacte "Culture(s) et constructions symboliques des territoires". 2009.

²¹ Cette politique est annoncée pour la première fois et de manière très claire dans une Note sur la musique, Rapport de Monsieur Landowski, Inspecteur général de l'enseignement musical, à l'intention de Monsieur Antoine Bernard, Directeur du Cabinet de Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles, datée du 21 avril 1966.(A.N.19950514/24 -1)